Recueil des Actes Administratifs
Communauté de Communes du Pays de Valois
Année 1999

Sommaire

99 / 01 - Débat d'orientation budgétaire du BP 99 4

99 / 02 - Compensations aux communes 5

99 / 03 - Prise en charge partielle secours / incendie 6

99 / 04 - Achat du terrain pour la construction du BIL 7

99 / 05 - Prêt pour le financement du BIL 8

99 / 06 - Ouverture de crédits pour le BIL 9

99 / 07 - Prêt bonifié du Conseil Régional 10

99 / 08 - Délégation au Bureau / Programme FRDL 11

99 / 09 - Délégation au Bureau / Pacte pour l'emploi 12

99 / 10 - Délégations au Bureau 13

99 / 11 - Avenant au Chantier n° 98/1 Réhabilitation des locaux 14

99 / 12 - Création d'un poste d'Agent Administratif 15

99 / 13 - Transformation du poste d'Adjoint Administratif en poste d'Adjoint Administratif Principal 16

99 / 14 - Vallée de l'Oise - RN2 17

99 / 15 - Budget Primitif 1999 19

99 / 16 - Budget Annexe 1999 20

99 / 17 - Approbation du bilan prévisionnel du BIL au 25/03/99 21

99 / 18 - Modification des statuts du SMVO pour le traitement et le transport des déchets ménagers 22

99 / 19 - Subventions aux associations 1999 23

99 / 20 - Participation de la Communauté de Communes pour la réhabilitation du Collège Jean de la Fontaine de Crépy et l'extension du Collège de Nanteuil le Haudouin 24

99 / 21 - Élection d'un membre du Bureau 25

99 / 22 - Contrat avec Mme Coppinger Monique 26

99 / 23 - Adhésion au CNAS au 1/4/99 27

99 / 24 - Confirme l'accord de participation au projet de plateforme d'initiative locale 28

99 / 25 - Conformité d'un projet du GCAC avec le projet de territoire 29

99 / 26 - FRDL / Commune de Nanteuil le Haudouin 30

99 / 27 - Achat d'un véhicule pour le Chantier École 31

99 / 28 - Convention avec la PAIO et financement 32

99 / 29 - Création d'un fonds permettant de financer un fonds de solidarité habitat (FSH) 33

99 / 30 - Volet 1999 du programme triennal 99 / 00 / 01 / FRDL 34

99 / 31 - Projet d'aménagement de l'espace PACTE au sein de l'espace Georges Bataille 35
99 / 32 - Mise en œuvre du projet Valois Mobilité 36
99 / 33 - Valorisation touristique du Valois 37
99 / 34 - Renouvellement du contrat de M. Naudet jusqu'au 31/12/2000 38
99 / 35 - 2ème tranche de l'OPAH de juillet 1999 à décembre 2000 39
99 / 36 - Projet "Développement de l'enseignement musical en 3 étapes" 40
99 / 37 - Création d'une cellule "animation, gestion de l'eau" 41
99 / 38 - DM 1 au Budget de la Communauté de Communes 42
99 / 39 - Compte Administratif / Budget annexe du BIL 44
99 / 40 - Compte Administratif / Budget principal de la Communauté de Communes 45
99 / 41 - Création d'un poste de Chef de Projet de l'enseignement musical 46
99 / 42 - Délégation pour ester en justice dans le cadre du recours en annulation du BP 1999 47
99 / 43 - Rapport sur le coût des ordures ménagères en 1998 48
99 / 44 - Subventions aux associations 49
99 / 45 - Modification des statuts du SMVO 51
99 / 46 - Demande d'aide départementale pour le transport d'élèves 53
99 / 47 - Commission d'appel d'offres marchés publics et délégation de service public 54
99 / 48 - Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres 55
99 / 49 - Contrat de vacation Pacte territorial pour l'emploi (Éric Savarin) 56
99 / 50 - Convention d'accueil de la mission "Projet de Pacte Territorial pour l'Emploi" 57
99 / 51 - Adhésion au CNAS 58
99 / 52 - Indemnité de sinistre / Bris de glace 59
99 / 53 - Fonds de solidarité habitat 60
99 / 54 - Remboursement de frais de déplacement 61
99 / 55 - Affectation du résultat 1998 62
99 / 56 - Budgets supplémentaires 1999 64
99 / 57 - Aménagement de locaux au Plessis Belleville (EGB) 65
99 / 58 - Contrat de vacation Pacte territorial pour l'emploi (Marc Guesdon) 67
99 / 59 - Poste de Responsable de l'Enseignement musical 69
99 / 60 - Création d'un poste de Chargé de mission "Emploi, formation, insertion" 70
99 / 61 - Création d'un poste de Chargé d'Étude "Animation de la gestion de l'Eau" 72
99 / 62 - Désignation de la DDA pour une mission d'assistance et de conseil au suivi et à la gestion du service de collecte des ordures ménagères 74
99 / 63 - Enseignement musical / Subvention du Conseil Général 78
99 / 64 - 2ème OPAH / Suivi d'animation 3ème année / Subvention du Conseil Général 80
99 / 65 - Travaux d'amélioration de la voirie 2000 / Subvention du Conseil Général 82
99 / 66 - Demande de concours de la DDE pour une mission de maîtrise d'œuvre 84

99 / 67 - Modification statutaire / Secours Incendie 91
99 / 68 - Modification statutaire / Enseignement musical 93
99 / 69 - Modification statutaire / Politique de protection de la quantité, et la qualité de la ressource en eau 95
99 / 70 - Subventions / Commission locale de Nanteuil le Haudouin 97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

SOUS-PREFECTURE
- 6 AVR. 1999
60309 - SENLIS

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :
A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

Objet : Débat d'orientation budgétaire du budget primitif 1999

Le Conseil de Communauté,

En application de l'article L-2312-1 du code général des collectivités Territoriales,

Délibère sur les orientations générales du budget 1999, à savoir :

- la stabilité des taux des 4 taxes directes,
- la mise en œuvre d'une réflexion d'ensemble sur la collecte sélective,
- la mise en œuvre d'une réflexion sur les conditions d'intervention des communes ou/et de la Communauté de Communes sur les dépenses secours-incendie à partir de janvier 2000,
- la fixation de subventions en matière de secours-incendie aux groupements et communes membres (cf : la délibération « prise en charge partielle du secours-incendie »),
- l'établissement d'un échéancier sur 8 ans des compensations financières accordées à certaines communes éligibles (cf : la délibération « compensations aux communes contributrices »).

Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le .....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

COUR D'EXECUTOIRE
- 6 AVR. 1999
60300 - SENLIS

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

Objet : Compensations aux communes contributrices

Le Conseil de Communauté,

Vu les résultats de l'étude sur les conséquences financières de la fiscalité propre produite par les services de l'OCIDO en février 1997 en liaison avec le centre départemental de l'assiette et la trésorerie générale,
Vu les compensations votées en 1997 et 1998 pour prendre en compte les surcoûts supportés par les communes dites « contributrices »,
Considérant la proposition validée par le bureau du 17/02/99 de réduire des compensations progressivement de façon à ne pas déséquilibrer les budgets des communes concernées,
Décide après en avoir délibéré avec 56 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions,
De faire diminuer les compensations de 20 % tous les deux ans jusqu'à extinction, ce qui donnerait pour les communes concernées, en KF :

	99	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Crépy en Valois	1 350	1 350	1 012	1 012	675	675	337	337
DUVY	30	30	22	22	15	15	7	7
ERMENONVILLE	43	43	33	33	22	22	11	11
EVE	20	20	15	15	10	10	5	5
LAGNY LE SEC	93	93	70	70	46	46	23	23
PLESSIS BELLEVILLE	303	303	227	227	152	152	76	76
ROCQUEMONT	4	4	3	3	2	2	1	1
RUSSY BEMONT	50	50	37	37	25	25	12	12
VAUCIENNES	281	281	211	211	140	140	70	12
. TOTAL	**2 174**	**2 174**	**1 630**	**1 630**	**1 087**	**1 087**	**542**	**542**

Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le .....

COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

3-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PREFECTURE
- 6 AVR. 1999
60309 - SENLIS

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :
A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

Objet : Prise en charge partielle secours-incendie

Le Conseil de Communauté,

Considérant que le processus de départementalisation du secours-incendie se met en place par étapes, qu'il n'est pas encore achevé et que la situation revêt actuellement de ce fait un caractère transitoire.
Considérant le courrier de Monsieur le Sous-préfet de Senlis daté du 16 décembre 1998 reconnaissant l'intérêt communautaire et la conformité à l'objet de la structure du versement de subventions au profit de la commune de Crépy en Valois et du SIVOM de Nanteuil.
Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment : « la mise en œuvre de toute action contribuant à améliorer les conditions locales de prise en charge de l'urgence et de la lutte contre l'incendie ».
Considérant l'objet de la structure tel que présenté au préalable à l'article 2 de ses statuts à savoir :
« la Communauté de Communes a pour objet de créer une solidarité financière entre les communes concernées par le schéma directeur ».
Considérant que les contribuables de Crépy en Valois assurent seuls la prise en charge d'un centre de secours desservant plusieurs communes et qu'ils se trouvent, de ce fait, dans une situation d'inégalité devant l'impôt.
Considérant la très forte augmentation entre 98 et 99 des taxes de capitation demandées par le SDIS auprès des communes indépendantes et la situation d'inégalité devant l'impôt ainsi créé pour les contribuables de ces communes.

Décide après en avoir délibéré avec 62 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.
De verser une participation correspondant à une prise en charge partielle des coûts de défense incendie de :
1,3 MF au SIVOM de Nanteuil,
2,7 MF à la Commune de Crépy en Valois,
0,93 MF correspondant au surcoût des taxes de capitation SDIS entre 98 et 99.

Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le .....

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PRÉFECTURE
- 6 AVR. 1999
60309 - SENLIS

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

Objet : Achat du terrain à l'effet d'édifier le BIL

Vu le contrat administratif de location entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et la ville de Crépy en Valois en date du 17 novembre 1998.
Vu la délibération du conseil municipal de Crépy du 19 juin 1998 portant vente d'une parcelle de terrain à la Communauté de Communes du Pays de Valois.
Vu l'article 4 de la convention de mandant entre la Sémoise et la Communauté de Communes pour la réalisation d'un bâtiment industriel locatif du 23 juin 1998.
Vu le budget annexe « Bâtiment Industriel Locatif » assujetti à la T.V.A..
Vu la consultation du service des domaines en date du 8 juillet 1998.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'acte d'achat du terrain cadastré ZH n°28 et 29 à Crépy en Valois, pour un total de 54 970 m2.

Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le .....

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PREFECTURE
- 6 AVR. 1999
60309 - SENLIS

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM.LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

Objet : Ouverture de crédit pour le Bâtiment Industriel Locatif.

Monsieur DRILLET expose la nécessité de recourir à une demande d'ouverture de crédit pour financer les décalages de trésorerie résultant du versement des subventions et de la TVA.
Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de Picardie, à savoir :

Nature du prêt :	Ouverture de crédit
Montant du prêt :	3 000 000 F
Taux d'intérêt :	T4M + 0,12 %
Intérêts :	Facturation trimestrielle sans capitalisation
Durée :	12 mois
Commission d'engagement :	forfait de 500 F.

A titre d'information, le T4M du mois de décembre 1998 est de 3, 45 %.

Monsieur DRILLET est autorisé à procéder à toutes formalités, et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce financement.

Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le .....

COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

5- 99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

SOUS-PRÉFECTURE
- 6 AVR. 1999
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

Objet : Prêt destiné au financement du Bâtiment Industriel Locatif

Monsieur DRILLET expose la nécessité de recourir à une demande de financement pour réaliser le Bâtiment Industriel et Locatif à Crépy en Valois et couvrir ainsi la partie non subventionnée du projet.
Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de Picardie, à savoir :

Nature du prêt :	prêt long terme destiné au financement de la construction d'un bâtiment à usage locatif.
Montant du prêt :	3 000 000 F maximum
Taux fixe :	4,13 %
Durée :	15 ans
Périodicité :	Annuelle
Frais de dossier :	Néant

Monsieur DRILLET est autorisé à procéder à toutes formalités, et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce financement.

Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL LE HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le .....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS PRÉFECTURE
- 6 AVR. 1999
60309 - SENLIS

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :
A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

Objet : Prêts bonifiés Conseil Régional

Le Conseil de Communauté,

Après avoir entendu Erik SAVARIN, chargé de mission du Conseil Régional, présenter les nouvelles modalités de bonification de prêts pour les secteurs du bâtiment et des travaux publics adoptés en commission permanente du 12/2/99,

Décide à l'unanimité d'affecter 5 % de son potentiel FDL à cette opération.

D'en faire bénéficier, en priorité, les communes dont la demande était restée en suspens en 1998.

Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le .....

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

SOUS-PREFECTURE
- 6 AVR. 1999
60209 SENLIS

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

Objet : Délégation au Bureau/Programme Fonds de Développement Local (FDL)

Le Conseil de Communauté,

Considérant la possibilité de déposer en 1999, un nouveau programme triennal 1999-2000-2001 au titre du FDL auprès du Conseil Régional,

Décide de donner délégation au bureau pour :

Mettre en œuvre tous les projets sous maîtrise d'ouvrage communautaire susceptible de s'inscrire dans le cadre de ce programme et dans la limite des sommes inscrites au budget.

Prendre toutes les décisions relatives à la présentation des demandes de subvention au titre du programme triennal 1999-2000-2001.

Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le .....

COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PREFECTURE
- 6 AVR. 1999
60309 - SENLIS

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :
A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

Objet : Délégation au Bureau/Pacte pour l'Emploi

Le Conseil de Communauté,
Considérant l'octroi par la Commission Européenne d'une subvention de 200 000 Euros, soit 1.312 000 F pour la mise en œuvre d'un Pacte Territorial pour l'Emploi pour le Pays de Valois jusqu'à fin 1999.
Considérant l'intérêt pour le Pays de Valois d'animer un partenariat avec l'ANPE, la Direction du Travail, la Région, le Département, les Chambres Consulaires, la P.A.I.O., Valois Emploi, A.I.D.E.F.I., le Groupement des Entreprises du Valois, Alliances Cadres, etc.
Considérant les objectifs de ce Pacte Territorial pour l'Emploi à savoir :

- favoriser la création et le développement d'entreprises,
- favoriser le développement des activités de services et d'utilité sociale,
- faire émerger dans le Valois un pôle de compétence et d'activité autour du télétravail,
- favoriser l'accès à l'emploi et à la formation pour les jeunes,
- rapprocher l'offre et la demande d'emplois et de formation,

donne délégation au bureau et au Président pour conclure les accords de partenariat et les engagements nécessaires à la mise en œuvre de ce pacte dans le cadre d'un budget maximum pour 1999 de 175 euros, dont 61 000 à la charge de la Communauté de Communes, soit environ 400 000 F.

Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le .....

10-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PREFECTURE
- 6 AVR. 1999
60309 - SENLIS

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SARET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :
A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

Objet : Délégations au bureau

Le Conseil de Communauté,

Dans le but d'alléger les séances du Conseil de Communauté et de ne pas bloquer l'avancement des dossiers,
Conformément au code général des collectivités territoriales en ses articles sur les délégations et le suivi des délégations,

Décide à l'unanimité de déléguer au bureau les décisions suivantes durant son mandat, et qu'il sera rendu compte des missions déléguées aux séances du Conseil Communautaire :

- les décisions pour les opérations de fonctionnement de toute nature avec un coût de revient unitaire mensuel inférieur à 3 500 F,
- les décisions d'acceptation de recette sans limitation de montant,
- les décisions d'affectation en section d'investissement des biens dont le coût unitaire mensuel est inférieur à 4 000 F mais donc la durabilité justifierai le caractère d'investissement.

Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le .....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PRÉFECTURE
- 6 AVR. 1999
60309 SENLIS

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :
A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

Objet : Avenants au chantier n°98-1 « Réhabilitation des locaux ».

Vu la délibération du 21.10.98 autorisant la signature du marché négocié initial n°98-1.
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 février 1999 approuvant les propositions d'avenants.
Vu le rapport de présentation des avenants, selon l'article 312 TER du Code des marchés publics, précisant que les travaux supplémentaires résultant de la vétusté des locaux, et, qu'ils sont supérieurs à 5 % du montant initial du marché.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver les avenants suivants et d'autoriser le Président à signer avec les entreprises suivantes :

- PARAIN, lot 5 (électricité) pour un montant de	7 993,78 F HT
- WACHEUX, lots 6 (plomberie-sanitaire) et 6 B (chauffage), pour un montant de	1 013,12 F HT
- MARITAN, lot 4 (menuiserie intérieure), pour un montant de	256,60 F HT
- ROUSSEL, lot 1 B (ravalement) et 1 A (démolitions), pour un montant de	12 804,50 F HT
- ABEJ, lot 1 C (cloisonnement-doublage) et 7 (peinture), pour un montant de	12 912,37 F HT
. Soit au total, un montant de	**34 980,37 F HT**
- HEBERT, Architecte	6 608,00 F HT

Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le .....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

SOUS-PRÉFECTURE
- 6 AVR. 1999
60309 - SENLIS

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

Objet : Création d'un poste d'agent administratif.

Après que le Président ait présenté les besoins de secrétariat de la Communauté de Communes.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à nommer par voie d'arrêté un agent stagiaire,
- que ce recrutement se fera pour un emploi à 39 h par semaine, avec un agent début de carrière, soit un indice brut de 245, majoré 250.
- d'autoriser l'agent à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements et de lui rembourser les frais de déplacements occasionnés dans le cadre de sa mission,
- de faire bénéficier à l'agent du régime de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le .....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

SOUS-PREFECTURE
- 6 AVR. 1999
60309 - SENLIS

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :
A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

Objet : Transformation du poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint administratif principal.

Vu la délibération du 15.01.97 créant le poste d'adjoint administratif
Vu l'arrêté de départ par voie de mutation de Mme BERTHIER en date du 31 avril 1998.
Vu l'arrêté de nomination par voie de mutation de Mme POTET en date du 15 décembre 98.

Le Conseil Communautaire décide de transformer le poste d'adjoint administratif en poste administratif principal.

Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le .....

14 - 99

SOUS-PREFECTURE

14 AVR. 1999

60309 - SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du onze mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Peroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 62
Pouvoirs: 5
Votants: 67

Présents: MM. THEVENOT (s), GAUDICHE, Mme DUPRE (s), LOISELEUR, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, GONICHON, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BOUQUIN, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, LEFEVRE, Mme De BESOMBES (s), TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, REGNIEZ, Mmes GIBERT et GUIBERT, de BERTIER, PHILLIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, TAVERNIER (s).

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HAMELIN, HEURTAUT, TRIBOULET, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, De STERCKE, GERBAUT, COULON, GONIAUX, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, Mme VALUN, SEBASTIANIS, VIVANT, THUILLIER, BRAYER, LAMERAND, FERTE, WATTIER, DUMONT, TORET, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, OURY, BARBIZET.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) - Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. DAUDRE (Lagny le Sec) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois).

****

L'Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays de Valois rappelle que le schéma directeur du Valois, adopté en 1995, prévoit, en plus de la transformation complète de la RN2 en 2 fois 2 voies, la création d'une voie routière structurante orientée Nord-Ouest/Sud-Est, de la Vallée de l'Oise à la vallée de l'Ourcq. Cette voie permettra d'améliorer les communications à l'intérieur du Valois et de développer la cohésion du territoire. Elle permettra également d'assurer un meilleur équilibre du territoire, face au renforcement des axes routier et ferroviaire en direction de la région parisienne.

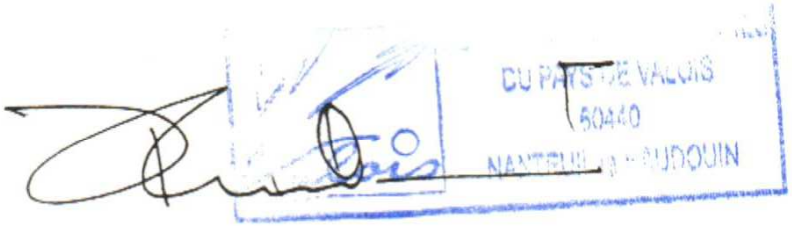
Les réflexions engagées permettent d'identifier 3 tronçons qui sont à des stades différents d'analyse :

- De la Vallée de l'Oise à la RN324 (probablement de Verberie à Duvy). Une étude de trafic et un diagnostic du réseau ont été réalisés fin 1998 et l'Assemblée Générale demande que le conseil général engage, maintenant, les études d'itinéraires en privilégiant les tracés qui permettraient de réduire les nuisances supportées par les habitants de la Vallée de l'Automne, particulièrement ceux résidant dans les communes de Gilocourt et Béthancourt.

- Le contournement de Crépy de la RN324 à la RN2 (probablement de Duvy à la D25). La fiche d'itinéraires réalisée par la DDE propose 3 variantes. L'Assemblée Générale retient la variante n°3, dite sud éloigné et demande que sa réalisation soit inscrite dans le prochain plan Etat-Région.

- De Crépy à Betz et Mareuil : l'Assemblée Générale prend acte de la décision du Conseil Général de recalibrer et de mettre hors gel une partie du tracé et demande que pour la partie complémentaire, le Conseil Général réalise les études préliminaires.

L'Assemblée Générale demande au Président d'intervenir auprès des différentes instances compétentes, afin que les vœux de la Communauté de Communes du Pays de Valois soient pris en compte dans le prochain plan Etat-Région et dans les programmes de travaux et d'étude du Conseil Général.



Fait et délibéré le 11 mars 1999, à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ...

15-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de BETZ, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt quatre mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs: 9
Votants: 62

Présents: MM. HAMELIN, GAUDICHE, Mme DUPRE (s), TRIBOULET, LOISELEUR, BOULLAND, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, DELACROIX,, MAGNIN, Melle LEGEAY, LAMERAND, TOUPET, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, Mme De BESOMBES (s), FAUTERRE, DOMPE, NAU, WATTIER, HASS, Mme GUIBERT, de BERTIER, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, Mme REGNIER, POLTEAU, TOUPET J.C., BARIZET.

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HEURTAUT, BAUDRY, De STERCKE, GERBAUT, COULON, SAPET, HAQUIN, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, CHEVREAU, Mme VALUN, Mme PFEIFFER, LECERF, GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, LEGER, BOUQUIN, THUILLIER, LEFEBVRE, FERTE, GAGE, DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, Mme GIBERT, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, CORJEON, GUYOT, BELLIER, BACOT, OURY, PHILIPON.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. JOSSE (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. PROVOST (Marolles) – M. SEBASTIANIS (Glaignes) à M. VAN HOEYLANDT (Séry Maigneval) – M. CHERON (Ver sur Launette) à M. POLTEAU (Ver sur Launette) – M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

****

Objet : Budget primitif 1999

Après que le Président ait présenté le budget général par nature et par fonction de la Communauté de Communes,
Les délégués décident,

- d'approuver le budget primitif 1999 par nature, à savoir une section d'investissement qui s'élève à 2 513 000 F et une section de fonctionnement ayant 30 981 000 F de dépenses et 32 640 000 F de recettes,
- d'appliquer aux bases fiscales notifiées, par la Direction Générale des Impôts, les taux suivants :
  - taxe d'habitation à 1,55 %
  - foncier bâti à 3 %
  - foncier non bâti à 5,93 %
  - taxe professionnelle à 1,82 %
- de percevoir 4,8 KF de recette de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Fait et délibéré le 30 mars à Betz
Copie Certifié Conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PREFECTURE
26 AVR. 1999
60309 - SENLIS

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le ....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ...

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de BETZ, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt quatre mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs: 9
Votants: 62

Présents: MM. HAMELIN, GAUDICHE, Mme DUPRE (s), TRIBOULET, LOISELEUR, BOULLAND, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, DELACROIX,, MAGNIN, Melle LEGEAY, LAMERAND, TOUPET, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, Mme De BESOMBES (s), FAUTERRE, DOMPE, NAU, WATTIER, HASS, Mme GUIBERT, de BERTIER, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, Mme REGNIER, POLTEAU, TOUPET J.C., BARIZET.

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HEURTAUT, BAUDRY, De STERCKE, GERBAUT, COULON, SAPET, HAQUIN, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, CHEVREAU, Mme VALUN, Mme PFEIFFER, LECERF, GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, LEGER, BOUQUIN, THUILLIER, LEFEBVRE, FERTE, GAGE, DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, Mme GIBERT, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, CORJEON, GUYOT, BELLIER, BACOT, OURY, PHILIPON.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. JOSSE (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. PROVOST (Marolles) – M. SEBASTIANIS (Glaignes) à M. VAN HOEYLANDT (Séry Maigneval) – M. CHERON (Ver sur Launette) à M. POLTEAU (Ver sur Launette) – M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

****

Objet : Budget annexe 1999

Après que le Président ait présenté le budget annexe 1999, à savoir le budget du bâtiment industriel locatif,

Le Conseil de Communauté décide après avoir délibéré,

D'approuver les recettes et les dépenses du budget annexe assujetti à la taxe à la valeur ajoutée, le budget s'équilibre à 67 000 F.

Fait et délibéré le 30 mars à Betz
Copie Certifié Conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET



- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le ...
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ...



17-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de BETZ, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt quatre mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs: 9
Votants: 62

Présents: MM. HAMELIN, GAUDICHE, Mme DUPRE (s), TRIBOULET, LOISELEUR, BOULLAND, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, DELACROIX,, MAGNIN, Melle LEGEAY, LAMERAND, TOUPET, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, Mme De BESOMBES (s), FAUTERRE, DOMPE, NAU, WATTIER, HASS, Mme GUIBERT, de BERTIER, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, Mme REGNIER, POLTEAU, TOUPET J.C., BARIZET.

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HEURTAUT, BAUDRY, De STERCKE, GERBAUT, COULON, SAPET, HAQUIN, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, CHEVREAU, Mme VALUN, Mme PFEIFFER, LECERF, GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, LEGER, BOUQUIN, THUILLIER, LEFEBVRE, FERTE, GAGE, DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, Mme GIBERT, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, CORJEON, GUYOT, BELLIER, BACOT, OURY, PHILIPON.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. JOSSE (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. PROVOST (Marolles) – M. SEBASTIANIS (Glaignes) à M. VAN HOEYLANDT (Séry Maigneval) – M. CHERON (Ver sur Launette) à M. POLTEAU (Ver sur Launette) – M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

****

Objet : Approbation du bilan prévisionnel du BIL au 25.03.99.

Après que le Président ait fait part aux délégués de l'état d'avancée des travaux du chantier BIL, et, en particulier du bilan prévisionnel établi par la SEMOISE et la levée de la tranche conditionnelle n°2,

Vu l'article 19 de la convention de mandat entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et la SEMOISE, signée le 23 juin 19998 et visée par la Sous-préfecture le 25 juin 1998,

Les délégués approuvent le bilan prévisionnel du chantier BIL (7 abstentions).

Fait et délibéré le 30 mars à Betz
Copie Certifié Conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le .....

SOUS-PREFECTURE
26 AVR. 1999
60309 - SENLIS

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de BETZ, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt quatre mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs: 9
Votants: 62

Présents: MM. HAMELIN, GAUDICHE, Mme DUPRE (s), TRIBOULET, LOISELEUR, BOULLAND, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, DELACROIX,, MAGNIN, Melle LEGEAY, LAMERAND, TOUPET, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, Mme De BESOMBES (s), FAUTERRE, DOMPE, NAU, WATTIER, HASS, Mme GUIBERT, de BERTIER, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, Mme REGNIER, POLTEAU, TOUPET J.C., BARIZET.

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HEURTAUT, BAUDRY, De STERCKE, GERBAUT, COULON, SAPET, HAQUIN, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, CHEVREAU, Mme VALUN, Mme PFEIFFER, LECERF, GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, LEGER, BOUQUIN, THUILLIER, LEFEBVRE, FERTE, GAGE, DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, Mme GIBERT, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, CORJEON, GUYOT, BELLIER, BACOT, OURY, PHILIPON.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. JOSSE (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. PROVOST (Marolles) – M. SEBASTIANIS (Glaignes) à M. VAN HOEYLANDT (Séry Maigneval) – M. CHERON (Ver sur Launette) à M. POLTEAU (Ver sur Launette) – M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

****

Objet : Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés

- Vu l'article L5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés notamment son article 21,
- Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise du 18 décembre 1998 relative à l'adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,
- Vu les statuts joints en annexe,

Le Conseil de la Communauté de Communes approuve :
- les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

Fait et délibéré le 30 mars à Betz
Copie Certifié Conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PREFECTURE
26 AVR. 1999
60309 - SENLIS

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ...

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de BETZ, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt quatre mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs: 9
Votants: 62

Présents: MM. HAMELIN, GAUDICHE, Mme DUPRE (s), TRIBOULET, LOISELEUR, BOULLAND, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, DELACROIX,, MAGNIN, Melle LEGEAY, LAMERAND, TOUPET, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, Mme De BESOMBES (s), FAUTERRE, DOMPE, NAU, WATTIER, HASS, Mme GUIBERT, de BERTIER, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, Mme REGNIER, POLTEAU, TOUPET J.C., BARIZET.

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HEURTAUT, BAUDRY, De STERCKE, GERBAUT, COULON, SAPET, HAQUIN, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, CHEVREAU, Mme VALUN, Mme PFEIFFER, LECERF, GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, LEGER, BOUQUIN, THUILLIER, LEFEBVRE, FERTE, GAGE, DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, Mme GIBERT, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, CORJEON, GUYOT, BELLIER, BACOT, OURY, PHILIPON.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. JOSSE (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. PROVOST (Marolles) – M. SEBASTIANIS (Glaignes) à M. VAN HOEYLANDT (Séry Maigneval) – M. CHERON (Ver sur Launette) à M. POLTEAU (Ver sur Launette) – M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

****

Objet : Subventions

Après que le Président ait présenté les organismes sollicitant des subventions ainsi que les actions qui seront entreprises,

Les délégués décident d'accorder,

Organismes	Actions	Sommes	Voix
PAIO	Solde 1998	8 000 F	Unanimité
RVM	Subvention base (fonctionnement) Emploi-jeune	50 000 F 25 000 F	} 1 abstention
FESTIVALIVRES	Manifestation début juin	30 200 F	Unanimité
CREPY ANIMATION	Spectacle théâtral	20 000 F	Unanimité
CENTRES SOCIAUX	Camp de jeunes à thème	20 000 F	Unanimité
ADEX	Manifestation poésie-peinture	8 000 F	3 abstentions

Fait et délibéré le 30 mars à Betz
Copie Certifié Conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PREFECTURE
26 AVR. 1999
60309 - SENLIS

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le .....

COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de BETZ, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt quatre mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs: 9
Votants: 62

Présents: MM. HAMELIN, GAUDICHE, Mme DUPRE (s), TRIBOULET, LOISELEUR, BOULLAND, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, DELACROIX,, MAGNIN, Melle LEGEAY, LAMERAND, TOUPET, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, Mme De BESOMBES (s), FAUTERRE, DOMPE, NAU, WATTIER, HASS, Mme GUIBERT, de BERTIER, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, Mme REGNIER, POLTEAU, TOUPET J.C., BARIZET.

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HEURTAUT, BAUDRY, De STERCKE, GERBAUT, COULON, SAPET, HAQUIN, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, CHEVREAU, Mme VALUN, Mme PFEIFFER, LECERF, GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, LEGER, BOUQUIN, THUILLIER, LEFEBVRE, FERTE, GAGE, DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, Mme GIBERT, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, CORJEON, GUYOT, BELLIER, BACOT, OURY, PHILIPON.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. JOSSE (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. PROVOST (Marolles) – M. SEBASTIANIS (Glaignes) à M. VAN HOEYLANDT (Séry Maigneval) – M. CHERON (Ver sur Launette) à M. POLTEAU (Ver sur Launette) – M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

****

Objet : Participation financière de la Communauté de Communes pour la réhabilitation du Collège Jean La Fontaine de Crépy en Valois et l'extension réhabilitation du Collège Guillaume Cale de Nanteuil le Haudouin.

Après que le Président Monsieur DRILLET et le Vice-président, Monsieur PRADDAUDE aient présenté l'objet des réhabilitations et les caractéristiques des conventions,

Vu l'article 15-1 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifié,

Les délégués autorisent, à l'unanimité, le Président à signer les conventions suivantes avec le Président du Conseil Général :

- « Convention portant définition du montant total des dépenses d'investissement mises globalement à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Valois pour la réhabilitation du Collège Jean La Fontaine à Crépy en Valois », l'annuité de 316 666 F est étalée sur 15 ans, sachant que ce montant sera réajusté au vu du bilan final de l'opération.
- « Convention portant définition du montant total des dépenses d'investissement mises globalement à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Valois pour l'extension-réhabilitation du Collège Guillaume Cale à Nanteuil le Haudouin », l'annuité de 487 838 F est étalée sur 15 ans, sachant que ce montant sera réajusté au vu du bilan final de l'opération.

SOUS-PREFECTURE
26 AVR. 1999
60309 - SENLIS

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ...

Fait et délibéré le 30 mars à Betz
Copie Certifié Conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

21-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente mars de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de BETZ, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt quatre mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs: 9
Votants: 62

Présents: MM. HAMELIN, GAUDICHE, Mme DUPRE (s), TRIBOULET, LOISELEUR, BOULLAND, DRILLET, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, Mme HECQUET, GUIRAUD, Mme PFEIFFER, CHARTIER J.L, M. CONTE, M. JENNET, LEVEQUE, Mme D'ABOVILLE, DELACROIX,, MAGNIN, Melle LEGEAY, LAMERAND, TOUPET, Mme ROSE , BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, LEDOUX, Mme De BESOMBES (s), FAUTERRE, DOMPE, NAU, WATTIER, HASS, Mme GUIBERT, de BERTIER, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, CHARTIER P., VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, Mme REGNIER, POLTEAU, TOUPET J.C., BARIZET.

Absents: Mme MOTTE, MM. LEROUX, HEURTAUT, BAUDRY, De STERCKE, GERBAUT, COULON, SAPET, HAQUIN, PROT, DREMIERE, GIRAUDON, CHEVREAU, Mme VALUN, Mme PFEIFFER, LECERF, GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, LEGER, BOUQUIN, THUILLIER, LEFEBVRE, FERTE, GAGE, DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, Mme GIBERT, BECUS, CALLENS, MOREAU, MEURANT, CORJEON, GUYOT, BELLIER, BACOT, OURY, PHILIPON.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom : M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. JOSSE (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. PROVOST (Marolles) – M. SEBASTIANIS (Glaignes) à M. VAN HOEYLANDT (Séry Maigneval) – M. CHERON (Ver sur Launette) à M. POLTEAU (Ver sur Launette) – M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

****

Objet : Election d'un membre au bureau

Vu l'article 3, paragraphe A, du règlement intérieur de la Communauté de Communes relatif à la composition du bureau et posant le principe d'une répartition équilibrée entre les trois cantons au sein du bureau,

Vu la vacance d'un poste au bureau à la suite de la démission de Monsieur AUBIGNY,

Vu la candidature de M. BIZOUARD, maire de GONDREVILLE,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'élire Monsieur BIZOUARD en tant que membre du bureau.

SOUS-PREFECTURE
26 AVR. 1999
60309 - SENLIS

Fait et délibéré le 30 mars à Betz
Copie Certifié Conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ...

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
****

Présents : M. DRILLET, M. DAUDRE, M. CHARTIER, M. DUPILLE, M. MOREAU, M. DOUET, M. PROVOST, M. PROFFIT, M. BRIATTE, Mme ROSE

Absents excusés : M. PROT, M. BOULLAND, M. PRADDAUDE, M. GUIRAUD, M. SAPET, M. WATTIER, M. CALLENS, M. BACHELIER, Mme MOTTE, M. GAGE.

Pouvoirs : M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET, M. WATTIER (Plessis-Belleville) à M. DOUET.

****

Le bureau,

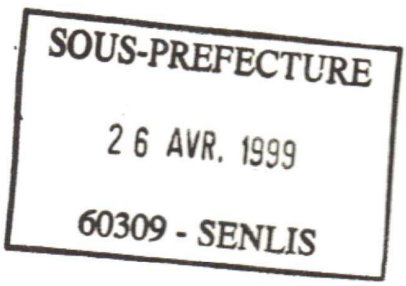
Après que le Président ait rappelé l'action de la Communauté de Communes en matière de développement économique et considérant la délégation accordée par l'assemblée générale le 11 mars 1999, dans le cadre du Pacte territorial pour l'emploi,

Décide à l'unanimité,

D'autoriser le Président à contracter avec Madame COPPINGER Monique pour une mission de consultance en matière de développement économique.



Fait et délibéré le 19 mars 1999
Copie Certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET



- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

****

Présents : M. DRILLET, M. DAUDRE, M. CHARTIER, M. DUPILLE, M. MOREAU, M. DOUET, M. PROVOST, M. PROFFIT, M. BRIATTE, Mme ROSE

Absents excusés : M. PROT, M. BOULLAND, M. PRADDAUDE, M. GUIRAUD, M. SAPET, M. WATTIER, M. CALLENS, M. BACHELIER, Mme MOTTE, M. GAGE.

Pouvoirs : M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET, M. WATTIER (Plessis-Belleville) à M. DOUET.

****

Le bureau,

Après que le Président ait présenté le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS), une association qui gère au profit des personnels de la fonction publique territorial un fonds d'action sociale,

Après lecture de la nomenclature des avantages sociaux développés et les modalités pratiques d'application et d'attribution,

Décide à l'unanimité,

D'adhérer au CNAS à compter du 1er Avril 1999,

De verser au Comité une cotisation qui sera égale à 0,67 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum, par agent salarié, fixés au règlement intérieur du CNAS.

SOUS-PREFECTURE
26 AVR. 1999
60309 - SENLIS

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Fait et délibéré le 19 mars 1999
Copie Certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

****

Séance du treize avril de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à 20 h 30.
Les membres du bureau légalement convoqués, se sont réunis à Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Etaient présents : M. DRILLET, M. BIZOUARD, M. BOULLAND, M. CHARTIER, M. DOUET, M. GAGE, M. TRIAULAIRE(s), M. PROT, M. PROVOST.

Absents : M. BACHELIER, M. DAUDRE, M. GUIRAUD, M. MOREAU, Mme MOTTE, Mme ROSE, M. SAPET, M. WATTIER.

Pouvoirs : M. CALLENS (Rouville) à M. DOUET (Montagny), M. DUPILLE (Nanteuil) à M. DRILLET (Bonneuil), M. PROFFIT (Bouillancy) à M. BIZOUARD (Gondreville).

****

Le bureau,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 mars 1999, portant délégation du Conseil au bureau pour l'ensemble des actions relevant du Pacte Territorial pour l'Emploi,

Vu les accords de principe donnés par le Conseil Communautaire du 21 octobre 1999 et les bureaux du 3 novembre 1999 et du 17 février 1999 sur la création d'une Plate-forme d'Initiative Locale,

Après en avoir délibéré, les membres

- décident de confirmer leur accord de participation au projet de Plate-forme d'Initiative Locale sur l'est du département de l'Oise,
- décident une contribution financière de la Communauté de Communes de 50 000 F au fonds d'intervention et de 10 000 F pour le fonctionnement de la première année.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOIN

Fait et délibéré le 13 avril 1999, à Nanteuil le Haudouin
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le ....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou

SOUS-PREFECTURE
26 AVR. 1999

DELIBERATION BUREAU
PAR DELEGATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
****

Séance : dix sept mai de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Membres Bureau :	21
présents :	14
Pouvoirs:	1
Votants:	15

Présents : MM. BACHELIER – BIZOUARD – BOULLAND – BRIATTE – CHARTIER – DAUDRE DOUET – DRILLET – GAGE – MOREAU – PROFFIT – PROVOST - Mme ROSE.
Absents : MM. CALLENS – GUIRAUD – PRADDAUDE – PROT – SAPET - Mme MOTTE -
Pouvoir : M. WATTIER (maire du Plessis-Belleville) à M. DOUET (maire de Montagny-Ste-Félicité)/

****

Objet : Conformité d'un projet du GCAC avec le projet de territoire

Considérant le projet du Groupement des artisans et commerçants de Crépy visant à une dynamisation commerciale du bourg centre avec le recrutement d'un animateur, la mise en service d'un système de fidélisation avec des cartes à puces, une politique de communication régulière et un programme d'animation commerciale étroitement associés à des animations socio-culturelles,

Considérant que ce projet s'inscrit dans la logique du projet de territoire confortant Crépy comme bourg centre du Valois,

Considérant la perspective d'extension de la dynamique commerciale à l'ensemble des commerçants du Valois,

Le Bureau décide à l'unanimité

De donner un avis favorable au projet présenté par le GCAC dans le cadre des demandes de subvention à la Région



Fait et délibéré le 18 mai 1999
Le Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ...

DELIBERATION BUREAU
PAR DELEGATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
****

Séance : dix sept mai de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Membres Bureau : 21
présents : 14
Pouvoirs: 1
Votants: 15

Présents : MM. BACHELIER – BIZOUARD – BOULLAND – BRIATTE – CHARTIER – DAUDRE DOUET – DRILLET – GAGE – MOREAU – PROFFIT – PROVOST - Mme ROSE.
Absents : MM. CALLENS – GUIRAUD – PRADDAUDE – PROT – SAPET - Mme MOTTE -
Pouvoir : M. WATTIER (maire du Plessis-Belleville) à M. DOUET (maire de Montagny-Ste-Félicité)/

****

Objet : FDL – Commune de Nanteuil le Haudouin

Vu la délégation accordée par le Conseil de Communauté au bureau le 11 mars 1999 relative à la mise en œuvre de la programmation FDL 99-2000-2001,

Considérant l'intérêt du projet de « Maison des permanences et de l'emploi » qui s'inscrit dans les objectifs de projet de territoire, à savoir renforcer le rôle de bourg relais de Nanteuil le Haudouin et favoriser l'accès des populations aux services,

Le bureau décide à l'unanimité,

- D'inscrire la demande de la Commune de Nanteuil dans la programmation FDL 1999-2000-2001,
- de la transmettre au Conseil Régional pour un financement au titre de l'enveloppe 5 % consacrée aux études préalable avec le plan de financement suivant :

Coût total T.T.C.	:	18 090 F
Subvention Région 80 %, soit	:	14 472 F
Solde commune	:	3 618 F

SOUS-PREFECTURE
26 MAI 1999
60309 SENLIS

Fait et délibéré le 18 mai 1999
Le Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ...

DELIBERATION BUREAU
PAR DELEGATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
****

Séance : dix sept mai de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le deux mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Membres Bureau :	21
présents :	14
Pouvoirs:	1
Votants:	15

Présents : MM. BACHELIER – BIZOUARD – BOULLAND – BRIATTE – CHARTIER – DAUDRE DOUET – DRILLET – GAGE – MOREAU – PROFFIT – PROVOST - Mme ROSE.
Absents : MM. CALLENS – GUIRAUD – PRADDAUDE – PROT – SAPET - Mme MOTTE -
Pouvoir : M. WATTIER (maire du Plessis-Belleville) à M. DOUET (maire de Montagny-Ste-Félicité).

****

Objet : Achat véhicule – Chantier-Ecole

Vu la délégation du Conseil Communautaire au bureau pour les dépenses liées au Pacte pour l'emploi,

Vu la convention « chantier-école » entre la Communauté de Communes et le CERFFPA,

Vu le budget primitif 1999, en son article 21 571 et fonction 523,

Et après avoir délibéré, les délégués autorisent à l'unanimité :

- le Président à signer le contrat d'acquisition d'un véhicule dans la limite maximale de 75 000 F T.T.C.

Fait et délibéré le 18 mai 1999
Le Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ...

SOUS-PREFECTURE
26 MAI 1999
60309 - SENLIS

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIN 1999
60309 - SENLIS

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
18 MAI 1999

****

Séance : **dix huit mai de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.**
Date de la convocation : le dix mai mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Membres Bureau : 21
présents : 14
Pouvoir 1
Votants: 15

Présents : MM. BACHELIER – BIZOUARD – BOULLAND – BRIATTE – CHARTIER – DAUDRE DOUET – DRILLET – GAGE – MOREAU – PROFFIT – PROVOST - Mme ROSE.
Absents : MM. CALLENS – GUIRAUD – PRADDAUDE – PROT – SAPET - Mme MOTTE -
Pouvoir : M. WATTIER (maire du Plessis-Belleville) à M. DOUET (maire de Montagny-Ste-Félicité).

****

Après que Mademoiselle CARMENE ait présenté le projet de convention financière entre la Communauté de Communes et la PAIO du Valois,

Et dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Communautaire en faveur du bureau le 23 février 1999 pour les dépenses liées au Pacte territorial pour l'emploi,

Et après avoir délibéré, les membres du bureau décident à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer la convention avec la PAIO,
- de verser la somme de 75 000 F (33 000 F au titre des permanences délocalisées et 42 000 F au titre de la participation forfaitaire pour le fonctionnement de la structure),
- de verser 10 000 F dans l'hypothèse de la signature d'un contrat AREAF-PAIO dans les conditions prévues par la convention précitée.

Fait et délibéré le 18 mai 1999, à Nanteuil le Haudouin
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ...

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
18 MAI 1999

****

Séance : **dix huit mai de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.**
Date de la convocation : le dix mai mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Membres Bureau : 21
présents : 14
Pouvoir 1
Votants: 15

Présents : MM. BACHELIER – BIZOUARD – BOULLAND – BRIATTE – CHARTIER – DAUDRE DOUET – DRILLET – GAGE – MOREAU – PROFFIT – PROVOST - Mme ROSE.
Absents : MM. CALLENS – GUIRAUD – PRADDAUDE – PROT – SAPET - Mme MOTTE -
Pouvoir : M. WATTIER (maire du Plessis-Belleville) à M. DOUET (maire de Montagny-Ste-Félicité).

****

- Considérant la délégation accordée par le Conseil de Communauté du 11 mai 1999,

- Considérant les propositions de la commission Habitat du 7 avril 1999,

- Considérant les difficultés pour certains propriétaires de réhabiliter des logements et l'intérêt de leur permettre de financer ces travaux avec des prêts à taux bonifiés,

Le bureau,

Décide de créer un fonds permettant de financer un fonds de solidarité Habitat FSH en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Epargne de Picardie, qui sera mis en œuvre par le CAL PACT,

Décide de retenir un objectif de 15 dossiers sur la phase de mise en œuvre, c'est-à-dire, d'octobre 1999 à décembre 2000, avec une bonification de 4 points, soit une enveloppe prévisionnelle de 80 000 F,

Sollicite l'aide de la Région au titre du FDL pour participer au financement de ce fonds à hauteur de 50 %.

Fait et délibéré le 18 mai 1999, à Nanteuil le Haudouin
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ...

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL LE HAUDOUIN

SOUS-PREFECTURE
15 JUIN 1999
60309 - SENLIS

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
****

Séance : **Quinze juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.**

Date de la convocation : Neuf juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Membres Bureau : 21
présents : 11
Pouvoirs 2
Votants: 13

SOUS-PREFECTURE
17 JUIN 1999
60999 SE 16

Présents : MM. BOULLAND – CHARTIER – DOUET – DRILLET – DUPILLE – GAGE – MOREAU – PROFFIT – PROVOST – WATTIER – Mme MOTTE -
Absents : M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. PROVOST (Marolles) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois).
Pouvoir : M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. PROVOST (Marolles) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois).

****

- Considérant la délégation accordée par le Conseil de Communauté du 11 mars 1999,

Le bureau

- approuve le volet 1999 du programme triennal 1999-2000-2001 relatif au Fonds de Développement Local du Conseil Régional de Picardie et demande sa transmission par les services compétents.

Fait et délibéré le 15 juin 1999, à Nanteuil le Haudouin
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ...

DU PAYS DE VALOIS
60540
NANTEUIL LE HAUDOUIN

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
****

Séance : **Quinze juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.**

SOUS-PREFECTURE
17 JUIN 1999
60309 SENLIS

Date de la convocation :Neuf juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Membres Bureau : 21
présents : 11
Pouvoirs 2
Votants: 13

Présents : MM. BOULLAND – CHARTIER – DOUET – DRILLET – DUPILLE – GAGE – MOREAU – PROFFIT – PROVOST – WATTIER – Mme MOTTE -
Absents : MM. BACHELIER – BRIATTE – CALLENS – DAUDRE – GUIRAUD – PROT – SAPET - – Mme ROSE
Pouvoir : M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. PROVOST (Marolles) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois).

****

Considérant la délégation accordée au bureau par le Conseil de Communauté du 11 mars 1999,

Considérant le programme d'action du Pacte territorial pour l'emploi,

Le bureau,

- approuver le projet d'aménagement de l'espace PACTE au sein de l'espace Georges Bataille pour un montant de 648 750 F H.T,

- sollicite l'aide de la région au titre du FDL soit 194 625 F H.T. et de l'état au titre de la DDR pour 324 375 F H.T,

- approuver le projet d'animation de l'espace PACTE en faveur de la création d'entreprise et du développement du télétravail avec un déficit d'exploitation prévu de 195 000 F la première année,

- sollicite l'aide de la région au titre du FDL pour prendre en charge 80 % de ce déficit la première année,

- autorise le Président à passer toutes les conventions permettant la mise en œuvre de ce projet avec EGB SA, l'association AIDEFI et la commune du Plessis-Belleville.

Fait et délibéré le 15 juin 1999, à Nanteuil le Haudouin
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....16 JUIN 1999
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ... 17 JUIN 1999

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
****

Séance : **Quinze juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.**

SOUS-PREFECTURE
17 JUIN 1999
60209 SENLIS

Date de la convocation :Neuf juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Membres Bureau : 21
présents : 11
Pouvoirs 2
Votants: 13

Présents : MM. BOULLAND – CHARTIER – DOUET – DRILLET – DUPILLE – GAGE – MOREAU – PROFFIT – PROVOST – WATTIER – Mme MOTTE -
Absents : MM. BACHELIER – BRIATTE – CALLENS – DAUDRE – GUIRAUD – PROT – SAPET - – Mme ROSE
Pouvoir : M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. PROVOST (Marolles) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois).

****

Considérant la délégation accordée au bureau par le Conseil de Communauté du 11 mars 1999,

Considérant la proposition de la commission « Action Sociale, Service, Transport » du 7 janvier 1999.

Le bureau,

Approuve,

- la mise en œuvre du projet Valois Mobilité,

- le budget prévisionnel suivant :

Charges d'exploitation :	308 500 F
Recettes d'exploitation :	38 500 F
Déficit d'exploitation :	280 000 F

- de solliciter une participation de la région au titre du FDL pour prendre en charge 80 % de ce déficit,

- de financer sur fonds propre le solde de ce déficit , soit 56 000 F la première année.

Fait et délibéré le 15 juin 1999, à Nanteuil le Haudouin
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le .....
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ...

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

****

Séance : **Quinze juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.**

SOUS-PREFECTURE
17 JUIN 1999
60309 SENLIS

Date de la convocation :Neuf juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Membres Bureau : 21
présents : 11
Pouvoirs 2
Votants: 13

Présents : MM. BOULLAND – CHARTIER – DOUET – DRILLET – DUPILLE – GAGE – MOREAU – PROFFIT – PROVOST – WATTIER – Mme MOTTE -
Absents : MM. BACHELIER – BRIATTE – CALLENS – DAUDRE – GUIRAUD – PROT – SAPET - – Mme ROSE
Pouvoir : M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. PROVOST (Marolles) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois).

****

Considérant la délégation accordée par le Conseil de Communauté du 11 mars 1999,

Considérant la proposition de la commission Tourisme et de la commission Patrimoine,

Le bureau,

- décide de confier une mission d'étude d'une durée de 4 mois pour mener une analyse de l'existant en matière de valorisation touristique du territoire, identifier les projets dans ce domaine, élaborer un cahier des charges pour une future étude « valorisation du patrimoine » et organiser la consultation auprès de cabinets spécialisés,

- approuve le plan de financement afférent :

  Salaires et charges : 49 200 F
  Frais de fonctionnement : 10 800 F

- sollicite l'aide de la Région au titre du FRILE à hauteur de 50 %,

- s'engage à financer le solde sur fonds propres soit 30 000 F.

Fait et délibéré le 15 juin 1999, à Nanteuil le Haudouin
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le ..... 16 JUIN 1999
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou 17 JUIN 1999 en Sous-préfecture le ...

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

54-99

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
****

Séance : **Quinze juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.**

SOUS-PRÉFECTURE
17 JUIN 1999
60300

Date de la convocation :Neuf juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Membres Bureau : 21
présents : 11
Pouvoirs 2
Votants: 13

Présents : MM. BOULLAND – CHARTIER – DOUET – DRILLET – DUPILLE – GAGE – MOREAU – PROFFIT – PROVOST – WATTIER – Mme MOTTE -
Absents : MM. BACHELIER – BRIATTE – CALLENS – DAUDRE – GUIRAUD – PROT – SAPET - – Mme ROSE
Pouvoir : M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. PROVOST (Marolles) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois).

****

- Considérant la délégation accordée par le Conseil de Communauté du 11 mars 1999,
- Considérant l'intérêt de la poursuite de la mission de Monsieur NAUDET, notamment dans la perspective d'une prolongation du Pacte pour l'emploi jusqu'au 31 XII 2000.

Le bureau

- Décide d'autoriser Monsieur le Président à renouveler le contrat de Monsieur NAUDET jusqu'au 31 XII 2000,
- Décide que ses missions actuelles seront étendues au lancement et à la mise en œuvre de l'espace « PACTE » pour favoriser la création d'entreprises et le télétravail,
- Décide de solliciter l'aide de la région au titre du FDL à hauteur de 50 %,
- Approuve le budget annuel suivant, soit :

DEPENSES		RECETTES	
Salaire	135 000 F	Région FDL	117 500 F
Charges	85 000 F	Commission Européenne	70 500 F
Frais	15 000 F	Communauté de Communes	47 000 F
	235 000 F		**235 000 F**

Fait et délibéré le 15 juin 1999, à Nanteuil le Haudouin
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le …..
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le …

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

****

Séance : **Quinze juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.**

SOUS-PREFECTURE
17 JUIN 1999
60309 SENLIS

Date de la convocation :Neuf juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Membres Bureau : 21
présents : 11
Pouvoirs 2
Votants: 13

Présents : MM. BOULLAND – CHARTIER – DOUET – DRILLET – DUPILLE – GAGE – MOREAU – PROFFIT – PROVOST – WATTIER – Mme MOTTE -
Absents : MM. BACHELIER – BRIATTE – CALLENS – DAUDRE – GUIRAUD – PROT – SAPET - – Mme ROSE
Pouvoir : M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. PROVOST (Marolles) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois).

****

- Considérant la décision du Conseil de Communauté du 16 XII 1997 décidant la mise en œuvre du suivi animation en 1998-1999-2000,
- Considérant la délégation accordée par le Conseil de Communauté du 11 mars 1999,

Le bureau

- approuve le budget de la deuxième tranche de l'OPAH portant sur la période juillet 1999 à décembre 2000, à savoir :

Dépenses

Juillet 1999 à décembre 1999	191 188,50 F
Janvier 2000 à décembre 2000	390 024 00F H.T
Total	581 212,50 F H.T. Soit 700 942,28 F T.T.C.

Recettes

Conseil Général 20 % du H.T.	116 242,50 F
Etat	90 000,00F
Communes	144 228,78 F
Région FDL (50 % du T.T.C.)	350 471,00 F
Total	700 942,28 F

- sollicite l'aide de la région au titre du FDL et demande une dérogation pour commencement anticipé des travaux.

Fait et délibéré le 15 juin 1999, à Nanteuil le Haudouin
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le ..... 16 JUIN 1999
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou 17 JUIN 1999 en Sous-préfecture le ...

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

****

Séance : **Quinze juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.**

SOUS-PREFECTURE
24 JUIN 1999
60309 - SENLIS

Date de la convocation : Neuf juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Membres Bureau : 21
présents : 11
Pouvoirs 2
Votants: 13

Présents : MM. BOULLAND – CHARTIER – DOUET – DRILLET – DUPILLE – GAGE – MOREAU – PROFFIT – PROVOST – WATTIER – Mme MOTTE -
Absents : M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. PROVOST (Marolles) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois).
Pouvoir : M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. PROVOST (Marolles) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois).

****

Considérant la délégation accordée par le Conseil de Communauté du 11 mars 1999,
Considérant la proposition de la commission « Culture vie associative »,

Le bureau,

- décide d'engager le projet « développement de l'enseignement musical » en 3 étapes,

  1ère étape : recrutement d'une personne qualifiée, chargée de mettre en place concrètement l'organisation du projet, au 4ème trimestre 1999 pour un coût prévu de 100 000 F.
  2ème étape : mise en place de l'action dans le cadre scolaire et périscolaire avec recrutement d'intervenants et d'enseignants, sur les 3 premières trimestres de 2000.
  3ème étape : extension de l'action à l'enseignement spécialisé au 4ème trimestre de 2000.

- approuve le financement prévisionnel suivant :

. Coût 1ère étape	100 000 F
. Recette Région FRILE	50 000 F

  . Solde à la charge de la Communauté 50 000 F sur le budget 99.

. Coût 2ème et 3ème étapes	1 812 000 F, dont 396 000 F emplois jeunes
. Recettes usagers	150 480 F
. Financement emplois jeunes	280 000 F

  Soit un déficit d'exploitation de 1 382 000 F (1 266 000 F hors emplois jeunes) financé comme suit :

. Conseil Général	200 000 F
. Région FDL	696 000 F (soit 55 % de 1 266 000 F)
. Communes	200 000 F
. Communauté	286 000 F

- Sollicite la région au titre du FRILE pour qu'elle finance la 1ère étape,
- Sollicite le Conseil Général et la région au titre du FDL pour qu'ils financent la 2ème et 3ème étapes, soit une année de mise en œuvre du service.

Fait et délibéré le 15 juin 1999, à Nanteuil le Haudouin
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le ..... 16 JUIN 1999
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ... 17 JUIN 1999

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

****

Séance : **Quinze juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.**

Date de la convocation : neuf juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Membres Bureau : 21
présents : 11
Pouvoirs 2
Votants: 13

SOUS-PREFECTURE
17 JUIN 1999
60309 SENLIS

Présents : MM. BOULLAND – CHARTIER – DOUET – DRILLET – DUPILLE – GAGE – MOREAU – PROFFIT – PROVOST – WATTIER – Mme MOTTE -
Absents : MM. BACHELIER – BRIATTE – CALLENS – DAUDRE – GUIRAUD – PROT – SAPET - – Mme ROSE
Pouvoirs : M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. PROVOST (Marolles) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois).

****

- Considérant la délégation accordée par le Conseil de Communauté du 11 mars 1999,
- Considérant la proposition de la commission Habitat du 9 mars 1999,

Le bureau

- Décide de créer une cellule « animation-gestion de l'eau » chargée de conduire une réflexion sur la problématique de l'eau dans toutes ses dimensions, en vue notamment de la perspective de la signature d'un Contrat Rural avec l'Agence de Bassin,

- Décide d'approuver le budget annuel prévisionnel suivant :

DEPENSES		**RECETTES**	
Salaire animateur	140 000 F	Agence de Bassin 70 %	196 000 F
Charges	90 000 F	Région 10 %	28 000 F
Frais de déplacement	18 000 F		
Acquisition poste informatique	20 000 F	Communauté de Communes	56 000 F
Fonctionnement (téléphone, consommables,…)	12 000 F		
	280 000 F		**280 000 F**

- Décide de solliciter la région au titre du FDL.

Fait et délibéré le 15 juin 1999, à Nanteuil le Haudouin
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le ----- 16 JUIN 1999
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-préfecture le ... 17 JUIN 1999

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Crépy, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le quinze juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 10
Votants: 64

Présents : MM. DRILLET – THEVENOT(s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – LOISELEUR – MOQUET – BOULLAND – de STERCK – SIMAR(s) – GONIAUX – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – JOSSE – ESTIER – TRAISNEL – CHEVREAU – HECQUET – CHARTIER J.L. - LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – BIZOUARD – LEGEAY – ROSE – ADAM(s) – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – LEFEVRE – TOUPET – FAUTERRE – CARON(s) – DOMPE – DESOURTEAUX – WATTIER – REGNIEZ – GUIBERT – BECUS – MOREAU – PHILIPON – LOMBARD – CHARTIER P – MESNARD – OURY – BARBIZET – VECTEN – CHARDON – BACOT – POLTEAU.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HAMELIN – HEURTAUT - TRIBOULET – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROT – DREMIERE – GIRAUDON – LAISIER - Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. GUIRAUD – LECERF – CONTE – JENNET – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION - VIVANT – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND - FERTE – GAGE - DUMONT – CALLENS – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT – BACHELIER.

Pouvoirs : M. GREHAN (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. NAU (Peroy les Gombries) à M. DESOURTEAUX (Peroy les Gombries) – M. TOUPET (Vez) à M. BIZOUARD (Gondreville) – M. TORET (Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis-Belleville) – M. GONICHON (Gilocourt) à Mme FRULEUX (Gilocourt) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. TRIAULAIRE (Crépy en Valois) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles).

****

Objet : **Décision modificative n°1 du budget principal de la Communauté de Communes**

Après que le Président ait présenté les actions nouvelles engagées en cours d'exercice budgétaire 1999,

Vu le budget primitif 1999 présentant une section de fonctionnement en suréquilibre,

Le Conseil Communautaire,

- prévoit et autorise de nouvelles dépenses modifiant les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre budgétaire,
- adopte la décision modificative n°1.

SOUS-PRÉFECTURE
29 JUIL. 1999
60309 SENLIS

Fait et délibéré le 30 juin 1999, à Crépy-en-Valois
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le ..... 23 JUIL. 1999
- La délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le ...

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DE LA CCPV

PRESENTATION ET VOTE PAR NATURE

Section de fonctionnement

DEPENSES		*RECETTES*	
611 Prestations de services	311.000	65712 Subvention Région	270.000
64131 Personnel	160.000		
023 Virement	156.000		
	627.000		270.000

Section d'investissement

DEPENSES		*RECETTES*	
2031 Frais études	69.000	10222 FCTVA	108.000
2184 Mobilier	73.000	1312 Subvention Région	197.000
2183 Matériel	29.000	1311 Subvention Etat	324.000
2181 Agencement	559.000	021 Virement	156.000
217538 Réseaux	55.000		
	785.000		785.000
TOTAL	**1 412 000**		**1 055 000**

PRESENTATION PAR FONCTION

FONCTION 01 Opérations non ventilables.

023 - Virement 156.000

021 - Virement : 156.000

FONCTION 414 Autres équipements sportifs ou de loisir.

611 - Prestations de services : 25.000

FONCTION 025 Aides aux associations.

611 - Prestations de services : 10.000

FONCTION 311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique.

64131 - Personnel : 100.000

65712 - Subvention Région : 50.000

FONCTION 30 Culture - Services communs.

64131 - Personnel : 60.000-

65712-Subvention région : 30.000

FONCTION 90 Interventions économiques .

Section de fonctionnement

611 - Prestations de services : 276.000

65712 - Subvention région : 190.000

Section d'investissement - Opération n°3 : «Aménagement des locaux de la pépinière télétravail».

DEPENSES		*RECETTES*	
2031 Frais études	69.000	10222 FCTVA	108.000
2184 Mobilier	73.000	1312 Subvention Région	197.000
2183 Matériel	29.000	1311 Subvention Etat	324.000
2181 Agencement	559.000		
217538 Réseaux	55.000		
	785.000		629.000
TOTAL	**1 412 000**		**1 055 000**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Crépy, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le quinze juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100

Délégués présents : 54

Pouvoirs: 10

Votants: 64

Présents : MM. DRILLET – THEVENOT(s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – LOISELEUR – MOQUET – BOULLAND – de STERCK – SIMAR(s) – GONIAUX – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – JOSSE – ESTIER – TRAISNEL – CHEVREAU – HECQUET – CHARTIER J.L. - LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – BIZOUARD – LEGEAY – ROSE – ADAM(s) – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – LEFEVRE – TOUPET – FAUTERRE – CARON(s) – DOMPE – DESOURTEAUX – WATTIER – REGNIEZ – GUIBERT – BECUS – MOREAU – PHILIPON – LOMBARD – CHARTIER P – MESNARD – OURY – BARBIZET – VECTEN – CHARDON – BACOT – POLTEAU.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HAMELIN – HEURTAUT - TRIBOULET – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROT – DREMIERE – GIRAUDON – LAISIER - Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. GUIRAUD – LECERF – CONTE – JENNET – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION - VIVANT – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND - FERTE – GAGE - DUMONT – CALLENS – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT – BACHELIER.

Pouvoirs : M. GREHAN (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. NAU (Peroy les Gombries) à M. DESOURTEAUX (Peroy les Gombries) – M. TOUPET (Vez) à M. BIZOUARD (Gondreville) – M. TORET (Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis-Belleville) – M. GONICHON (Gilocourt) à Mme FRULEUX (Gilocourt) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. TRIAULAIRE (Crépy en Valois) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles).

SOUS-PREFECTURE
12 JUIL. 1999
60309 SENLIS

****

Objet : **Compte Administratif – Budget annexe BIL**

Vu l'article L1612-12 du Code Général des collectivités territoriales,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

Vote le compte administratif 99 du budget annexe pour lequel aucune écriture budgétaire n'a été passée,

Constate une parfaite concordance entre le compte administratif établi par l'ordonnateur et le compte de gestion établi par le comptable.

Fait et délibéré le 30 juin 1999, à Crépy-en-Valois
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le ..... 13 JUIL. 1999
- La délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le ...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

AU - 33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Crépy, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le quinze juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 10
Votants: 64

Présents : MM. DRILLET – THEVENOT(s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – LOISELEUR – MOQUET – BOULLAND – de STERCK – SIMAR(s) – GONIAUX – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – JOSSE – ESTIER – TRAISNEL – CHEVREAU – HECQUET – CHARTIER J.L .- LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – BIZOUARD – LEGEAY – ROSE – ADAM(s) – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – LEFEVRE – TOUPET – FAUTERRE – CARON(s) – DOMPE – DESOURTEAUX – WATTIER – REGNIEZ – GUIBERT – BECUS – MOREAU – PHILIPON – LOMBARD – CHARTIER P – MESNARD – OURY – BARBIZET – VECTEN – CHARDON – BACOT – POLTEAU.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HAMELIN – HEURTAUT - TRIBOULET – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROT – DREMIERE – GIRAUDON – LAISIER - Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. GUIRAUD – LECERF – CONTE – JENNET – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION - VIVANT – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND - FERTE – GAGE - DUMONT – CALLENS – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT – BACHELIER.

Pouvoirs : M. GREHAN (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. NAU (Peroy les Gombries) à M. DESOURTEAUX (Peroy les Gombries) – M. TOUPET (Vez) à M. BIZOUARD (Gondreville) – M. TORET (Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis-Belleville) – M. GONICHON (Gilocourt) à Mme FRULEUX (Gilocourt) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. TRIAULAIRE (Crépy en Valois) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles).

****

SOUS-PREFECTURE
12 JUIL. 1999
60309 SENLIS

Objet : **Compte administratif – Budget principal**

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Après que le Président ait présenté les écritures passées lors de l'exercice budgétaire 1998,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- vote le compte administratif 1999 du budget principal présentant les résultats suivants :
  . excédent de fonctionnement + 5 999 933,57 F
  . déficit d'investissement - 2 199 346,93 F

- constate une parfaite concordance entre le compte administratif établi par l'ordonnateur et le compte de gestion établi par le comptable.

Fait et délibéré le 30 juin 1999, à Crépy-en-Valois
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le ..... 13 JUIL. 1999
- La délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le ...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Crépy, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le quinze juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 10
Votants: 64

Présents : MM. DRILLET – THEVENOT(s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – LOISELEUR – MOQUET – BOULLAND – de STERCK – SIMAR(s) – GONIAUX – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – JOSSE – ESTIER – TRAISNEL – CHEVREAU – HECQUET – CHARTIER J.L. - LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – BIZOUARD – LEGEAY – ROSE – ADAM(s) – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – LEFEVRE – TOUPET – FAUTERRE – CARON(s) – DOMPE – DESOURTEAUX – WATTIER – REGNIEZ – GUIBERT – BECUS – MOREAU – PHILIPON – LOMBARD – CHARTIER P – MESNARD – OURY – BARBIZET – VECTEN – CHARDON – BACOT – POLTEAU.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HAMELIN – HEURTAUT - TRIBOULET – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROT – DREMIERE – GIRAUDON – LAISIER - Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. GUIRAUD – LECERF – CONTE – JENNET – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION - VIVANT – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND - FERTE – GAGE - DUMONT – CALLENS – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT – BACHELIER.

Pouvoirs : M. GREHAN (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. NAU (Peroy les Gombries) à M. DESOURTEAUX (Peroy les Gombries) – M. TOUPET (Vez) à M. BIZOUARD (Gondreville) – M. TORET (Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis-Belleville) – M. GONICHON (Gilocourt) à Mme FRULEUX (Gilocourt) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. TRIAULAIRE (Crépy en Valois) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles).

****

Objet : **Création d'un poste de Chef de Projet de l'enseignement musical**

- Vu les travaux de la commission « vie associative et culture » présidée par Monsieur PROVOST,
- Vu les différentes présentations en bureau du projet de création d'un enseignement musical et l'approbation du recrutement d'une personne pour mettre en place le projet (bureau du 15 juin 1999),

Le Conseil Communautaire,

- décide de la création d'un poste de Chef de Projet chargé de l'enseignement musical,
- décide que la rémunération ne pourra pas excéder 14 000 F brut mensuel,
- décide d'autoriser le Président à nommer, selon le candidat retenu, par voie d'arrêté ou, à conclure un contrat de travail avec un contractuel,
- d'autoriser l'agent à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements et de lui rembourser les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de sa mission.

Fait et délibéré le 30 juin 1999, à Crépy-en-Valois
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PRÉFECTURE
26 JUIL. 1999
60309 SENLIS
DU PAYS DE VALOIS
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le ..... 23 JUIL. 1999
- La délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le ...

42-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Crépy, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le quinze juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 10
Votants: 64

Présents : MM. DRILLET – THEVENOT(s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – LOISELEUR – MOQUET – BOULLAND – de STERCK – SIMAR(s) – GONIAUX – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – JOSSE – ESTIER – TRAISNEL – CHEVREAU – HECQUET – CHARTIER J.L. - LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – BIZOUARD – LEGEAY – ROSE – ADAM(s) – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – LEFEVRE – TOUPET – FAUTERRE – CARON(s) – DOMPE – DESOURTEAUX – WATTIER – REGNIEZ – GUIBERT – BECUS – MOREAU – PHILIPON – LOMBARD – CHARTIER P – MESNARD – OURY – BARBIZET – VECTEN – CHARDON – BACOT – POLTEAU.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HAMELIN – HEURTAUT - TRIBOULET – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROT – DREMIERE – GIRAUDON – LAISIER - Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. GUIRAUD – LECERF – CONTE – JENNET – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION - VIVANT – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND - FERTE – GAGE - DUMONT – CALLENS – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT – BACHELIER.

Pouvoirs : M. GREHAN (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. NAU (Peroy les Gombries) à M. DESOURTEAUX (Peroy les Gombries) – M. TOUPET (Vez) à M. BIZOUARD (Gondreville) – M. TORET (Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis-Belleville) – M. GONICHON (Gilocourt) à Mme FRULEUX (Gilocourt) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. TRIAULAIRE (Crépy en Valois) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles).

****

Objet : **Délégation pour ester en justice dans le cadre du recours en annulation du budget primitif 1999**

Monsieur DRILLET expose à l'assemblée que dans le cadre de l'affaire intentée auprès du Tribunal Administratif d'Amiens par la commune de Mareuil-sur-Ourcq et relative à la délibération du 11/03 (prise en charge partielle du secours incendie) et celle du 30/03 (approuvant le budget primitif de la Communauté),

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 82 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités,
- Vu l'article L-2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

Sans débat, et à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

Autorise : Monsieur DRILLET à ester en justice, afin de défendre la Communauté de Communes dans le cadre de la procédure intentée auprès du Tribunal Administratif.

Retient : Cabinet GOUTAL-ALIBERT – 37, avenue Bosquet – 75007 PARIS, pour représenter la commune dans cette affaire.

Prend acte : que le Président informera le Conseil Communautaire de l'évolution de cette affaire.

SOUS-PRÉFECTURE
26 JUIL. 1999
60309 SENLIS

Fait et délibéré le 30 juin 1999, à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le ..... 23 JUIL. 1999
- La délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le ...

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Crépy, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le quinze juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 10
Votants: 64

Présents : MM. DRILLET – THEVENOT(s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – LOISELEUR – MOQUET – BOULLAND – de STERCK – SIMAR(s) – GONIAUX – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – JOSSE – ESTIER – TRAISNEL – CHEVREAU – HECQUET – CHARTIER J.L .- LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – BIZOUARD – LEGEAY – ROSE – ADAM(s) – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – LEFEVRE – TOUPET – FAUTERRE – CARON(s) – DOMPE – DESOURTEAUX – WATTIER – REGNIEZ – GUIBERT – BECUS – MOREAU – PHILIPON – LOMBARD – CHARTIER P – MESNARD – OURY – BARBIZET – VECTEN – CHARDON – BACOT – POLTEAU.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HAMELIN – HEURTAUT - TRIBOULET – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROT – DREMIERE – GIRAUDON – LAISIER - Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. GUIRAUD – LECERF – CONTE – JENNET – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION - VIVANT – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND - FERTE – GAGE - DUMONT – CALLENS – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT – BACHELIER.

Pouvoirs : M. GREHAN (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. NAU (Peroy les Gombries) à M. DESOURTEAUX (Peroy les Gombries) – M. TOUPET (Vez) à M. BIZOUARD (Gondreville) – M. TORET (Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis-Belleville) – M. GONICHON (Gilocourt) à Mme FRULEUX (Gilocourt) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. TRIAULAIRE (Crépy en Valois) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles).

SOUS-PREFECTURE
12 JUIL. 1999
60309 SENLIS

****

Objet : **Rapport « ordures ménagères » 1998**

Vu l'article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995,

Et après que le président ait présenté le rapport annuel sur le prix et l'organisation du service public délégué des ordures ménagères,

Le Conseil de Communauté,

- adopte (avec 3 voix contre) le rapport sur le coût des ordures ménagères relatif à l'exercice 1998.

Fait et délibéré le 30 juin 1999, à Crépy-en-Valois
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le ..... 13 JUIL. 1999
- La délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le ...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

- 3 AOUT 1999

****

Séance du trente juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Crépy, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le quinze juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 10
Votants: 64

Présents : MM. DRILLET – THEVENOT(s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – LOISELEUR – MOQUET – BOULLAND – de STERCK – SIMAR(s) – GONIAUX – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – JOSSE – ESTIER – TRAISNEL – CHEVREAU – HECQUET – CHARTIER J.L. - LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – BIZOUARD – LEGEAY – ROSE – ADAM(s) – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – LEFEVRE – TOUPET – FAUTERRE – CARON(s) – DOMPE – DESOURTEAUX – WATTIER – REGNIEZ – GUIBERT – BECUS – MOREAU – PHILIPON – LOMBARD – CHARTIER P – MESNARD – OURY – BARBIZET – VECTEN – CHARDON – BACOT – POLTEAU.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HAMELIN – HEURTAUT - TRIBOULET – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROT – DREMIERE – GIRAUDON – LAISIER - Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. GUIRAUD – LECERF – CONTE – JENNET – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION - VIVANT – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND - FERTE – GAGE - DUMONT – CALLENS – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT – BACHELIER.

Pouvoirs : M. GREHAN (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. NAU (Peroy les Gombries) à M. DESOURTEAUX (Peroy les Gombries) – M. TOUPET (Vez) à M. BIZOUARD (Gondreville) – M. TORET (Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis-Belleville) – M. GONICHON (Gilocourt) à Mme FRULEUX (Gilocourt) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. TRIAULAIRE (Crépy en Valois) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles).

****

Objet : **Subventions**

- Vu le budget primitif 99 en son article 65748, fonction 33,

- Vu les propositions des commissions locales et du bureau,

Le Conseil de Communauté approuve les subventions suivantes :

- Propositions de la Commission Locale de Betz :

Centre social Rural de Betz :	90 000 F
Coopérative du collège de Betz :	22 000 F
Foyer rural de Betz :	8 000 F
A.D.M.R. de Betz :	5 000 F
Comité U.S.E.P. Etavigny :	4 000 F
Anciens Combattants :	1 000 F
	130 000 F

- Propositions de la Commission Locale de Nanteuil :

Sport libre :	50 000 F
Basket club cantonal :	10 000 F
Collège de Nanteuil :	50 500 F
	110 500 F

- Propositions de la Commission Locale de Crépy :

MJC :	65 000 F
OTSI :	25 000 F
Foyers socio-éducatifs des Collèges :	35 000 F
Automne Village :	5 000 F
	130 000 F

• Propositions du bureau :

Association 1, 2, 3 Valois :	50 000 F
Jazz Band :	7 500 F
Scènes en Valois :	4 000 F
MJC Crépy :	30 000 F
CISS Crépy	5 000 F
	96 500 F

Fait et délibéré le 30 juin 1999, à Crépy-en-Valois
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le ..2-8
- La délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le ...

SOUS-PREFECTURE
30 JUIL. 1999
60309 SENLIS

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Crépy, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le quinze juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 10
Votants: 64

Présents : MM. DRILLET – THEVENOT(s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – LOISELEUR – MOQUET – BOULLAND – de STERCK – SIMAR(s) – GONIAUX – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – JOSSE – ESTIER – TRAISNEL – CHEVREAU – HECQUET – CHARTIER J.L. - LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – BIZOUARD – LEGEAY – ROSE – ADAM(s) – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – LEFEVRE – TOUPET – FAUTERRE – CARON(s) – DOMPE – DESOURTEAUX – WATTIER – REGNIEZ – GUIBERT – BECUS – MOREAU – PHILIPON – LOMBARD – CHARTIER P – MESNARD – OURY – BARBIZET – VECTEN – CHARDON – BACOT – POLTEAU.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HAMELIN – HEURTAUT - TRIBOULET – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROT – DREMIERE – GIRAUDON – LAISIER - Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. GUIRAUD – LECERF – CONTE – JENNET – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION - VIVANT – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND - FERTE – GAGE - DUMONT – CALLENS – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT – BACHELIER.

Pouvoirs : M. GREHAN (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. NAU (Peroy les Gombries) à M. DESOURTEAUX (Peroy les Gombries) – M. TOUPET (Vez) à M. BIZOUARD (Gondreville) – M. TORET (Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis-Belleville) – M. GONICHON (Gilocourt) à Mme FRULEUX (Gilocourt) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. TRIAULAIRE (Crépy en Valois) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles).

****

SOUS-PREFECTURE
- 8 JUIL. 1999
60309 SENLIS

Objet : **Modification des statuts du SMVO**

- Vu les articles L 5212.26 et L 5212.28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Béthisy-saint-Pierre demandant son retrait du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise en date du 5 février 1998 ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 mai 1998 relatif à l'adhésion de la commune de Béthisy-saint-Pierre au sein du SIRTOM de Pont-sainte-Maxence ;
- Vu les arrêtés préfectoraux en date du 31 décembre 1997 et du 2 mars 1998 portant respectivement sur les créations de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte et de la Communauté de Communes de la Basse Automne ;
- Vu l'arrêté prefectoral en date du 29 décembre 1998 autorisant le retrait des communes membres des Communautés de Communes de la Basse Automne et des Pays d'Oise et d'Halatte du SIRTOM de Pont-sainte-Maxence ;
- Vu les délibérations respectives de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte et de la Communauté de Communes de la Basse Automne en date du 3 février 1999 et du 24 février 1999 sollicitant leurs adhésions au sein du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le Traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Leu d'Esserent du 29 janvier 1999 relative à son adhésion au sein du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise ;
- Considérant que lors de sa séance du 19 mars 1998, le Comité Syndical mixte a approuvé le retrait de la commune de Béthisy-saint-Pierre et son adhésion au sein du SIRTOM de Pont-sainte-Maxence ;

- Considérant que lors de sa séance du 10 mars 1999, le Comité Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise a approuvé :

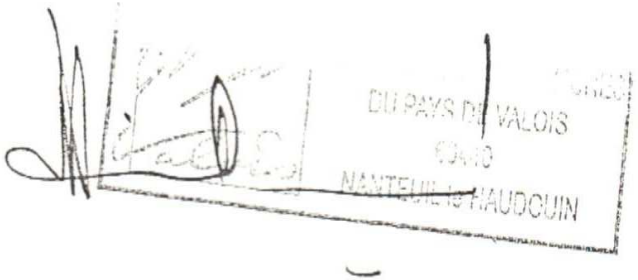
. l'adhésion de la commune de Saint-Leu d'Esserent,
. l'adhésion de la Communauté de Communes de la Basse Automne,
. l'adhésion de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Le Conseil de la Communauté de Communes approuve à l'unanimité :

. le retrait de la commune de Béthisy-saint-Pierre, en tant que commune isolée au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,
. l'adhésion de la commune de Saint-Leu d'Esserent,
. l'adhésion de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,
. l'adhésion de la Communauté de Communes de la Basse Automne.

Fait et délibéré le 30 juin 1999, à Crépy-en-Valois
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le ...7 - 7 - 99
- La délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le 8/7.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Crépy, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le quinze juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 10
Votants: 64

Présents : MM. DRILLET – THEVENOT(s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – LOISELEUR – MOQUET – BOULLAND – de STERCK – SIMAR(s) – GONIAUX – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – JOSSE – ESTIER – TRAISNEL – CHEVREAU – HECQUET – CHARTIER J.L. - LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – BIZOUARD – LEGEAY – ROSE – ADAM(s) – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – LEFEVRE – TOUPET – FAUTERRE – CARON(s) – DOMPE – DESOURTEAUX – WATTIER – REGNIEZ – GUIBERT – BECUS – MOREAU – PHILIPON – LOMBARD – CHARTIER P – MESNARD – OURY – BARBIZET – VECTEN – CHARDON – BACOT – POLTEAU.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HAMELIN – HEURTAUT - TRIBOULET – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROT – DREMIERE – GIRAUDON – LAISIER - Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. GUIRAUD – LECERF – CONTE – JENNET – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION - VIVANT – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND - FERTE – GAGE - DUMONT – CALLENS – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT – BACHELIER.

Pouvoirs : M. GREHAN (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. NAU (Peroy les Gombries) à M. DESOURTEAUX (Peroy les Gombries) – M. TOUPET (Vez) à M. BIZOUARD (Gondreville) – M. TORET (Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis-Belleville) – M. GONICHON (Gilocourt) à Mme FRULEUX (Gilocourt) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. TRIAULAIRE (Crépy en Valois) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles).

****

Objet : **Demande d'aide départementale pour le transport d'élèves**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Valois prend en charge les dépenses consécutives au transport des élèves vers les équipements sportifs communaux, lorsque les équipements sportifs intercommunaux ne sont pas suffisants.

Afin de diminuer la charge représentée par le transport desdits élèves,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, sollicite l'attribution de l'aide départementale prévue à cet effet, et présentera pour ce faire, au Conseil Général, un récapitulatif des dépenses de transports réalisées dans le cadre précité au titre de l'année scolaire écoulée.

Fait et délibéré le 30 juin 1999, à Crépy-en-Valois
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PRÉFECTURE
26 JUIL. 1999
DU PAYS DE VALOIS
NANTEUIL-le-HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le ... 23 JUIL. 1999
- La délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le ...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Crépy, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le quinze juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 10
Votants: 64

Présents : MM. DRILLET – THEVENOT(s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – LOISELEUR – MOQUET – BOULLAND – de STERCK – SIMAR(s) – GONIAUX – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – JOSSE – ESTIER – TRAISNEL – CHEVREAU – HECQUET – CHARTIER J.L. - LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – BIZOUARD – LEGEAY – ROSE – ADAM(s) – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – LEFEVRE – TOUPET – FAUTERRE – CARON(s) – DOMPE – DESOURTEAUX – WATTIER – REGNIEZ – GUIBERT – BECUS – MOREAU – PHILIPON – LOMBARD – CHARTIER P – MESNARD – OURY – BARBIZET – VECTEN – CHARDON – BACOT – POLTEAU.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HAMELIN – HEURTAUT - TRIBOULET – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROT – DREMIERE – GIRAUDON – LAISIER - Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. GUIRAUD – LECERF – CONTE – JENNET – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION - VIVANT – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND - FERTE – GAGE - DUMONT – CALLENS – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT – BACHELIER.

Pouvoirs : M. GREHAN (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. NAU (Peroy les Gombries) à M. DESOURTEAUX (Peroy les Gombries) – M. TOUPET (Vez) à M. BIZOUARD (Gondreville) – M. TORET (Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis-Belleville) – M. GONICHON (Gilocourt) à Mme FRULEUX (Gilocourt) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. TRIAULAIRE (Crépy en Valois) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles).

****

Objet : **Commission appel d'Offres marchés publics et délégation service public.**

SOUS-PREFECTURE
12 JUIL. 1999
60309 SENLIS

Vu l'article 279 du code des marchés publics,
Vu l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- décide que la commission d'appel d'offres est compétente en matière de marchés publics et de délégation de service public.

Fait et délibéré le 30 juin 1999, à Crépy-en-Valois
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le ..... 13 JUIL. 1999
-La délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le ...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente juin de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Crépy, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le quinze juin mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 10
Votants: 64

Présents : MM. DRILLET – THEVENOT(s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – LOISELEUR – MOQUET – BOULLAND – de STERCK – SIMAR(s) – GONIAUX – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – JOSSE – ESTIER – TRAISNEL – CHEVREAU – HECQUET – CHARTIER J.L. - LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – BIZOUARD – LEGEAY – ROSE – ADAM(s) – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – LEFEVRE – TOUPET – FAUTERRE – CARON(s) – DOMPE – DESOURTEAUX – WATTIER – REGNIEZ – GUIBERT – BECUS – MOREAU – PHILIPON – LOMBARD – CHARTIER P – MESNARD – OURY – BARBIZET – VECTEN – CHARDON – BACOT – POLTEAU.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HAMELIN – HEURTAUT - TRIBOULET – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROT – DREMIERE – GIRAUDON – LAISIER - Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. GUIRAUD – LECERF – CONTE – JENNET – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION - VIVANT – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND - FERTE – GAGE - DUMONT – CALLENS – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT – BACHELIER.

Pouvoirs : M. GREHAN (Crépy en Valois) à Melle ESTIER (Crépy en Valois) – M. NAU (Peroy les Gombries) à M. DESOURTEAUX (Peroy les Gombries) – M. TOUPET (Vez) à M. BIZOUARD (Gondreville) – M. TORET (Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis-Belleville) – M. GONICHON (Gilocourt) à Mme FRULEUX (Gilocourt) – M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. TRIAULAIRE (Crépy en Valois) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles).

****

Objet : **Election des membres de la commission d'appel d'offres**

Vu l'article 279 du codes des marchés publics,
Vu la commission élue en date du 15 janvier 1997,
Vu la démission d'un membre titulaire et d'un membre suppléant,

Le Conseil de Communauté,

- a élu, à l'unanimité, 5 membres titulaires de la commission d'appel d'offres et à désigné, à l'unanimité, 5 suppléants comme suit :

Titulaires
Hubert BRIATTE
Bruno GREHAN
Guy PROVOST
Daniel WATTIER
Guy MOREAU

Suppléants
Denis PROFFIT
Yvette VALUN
Mireille ROSE
Daniel BOURGOIS
Jean-Paul DOUET

SOUS-PREFECTURE
26 JUIL. 1999
60109 SENLIS

Fait et délibéré le 30 juin 1999, à Crépy-en-Valois
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le ..... 23 JUIL. 1999
- La délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le ...

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60540
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

DELIBERATION BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
****

Séance : du vingt-deux septembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le trente août mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Membres Bureau :	21
Présents :	13
Pouvoir :	1
Votants:	14

Présents : MM. BACHELIER – BIZOUARD – BOULLAND – BRIATTE – CALLENS – DAUDRE DOUET – DRILLET – DUPILLE - GAGE – MOREAU – PROFFIT – SAPET.
Absents : MM. CHARTIER – GUIRAUD – PRADDAUDE – PROT – PROVOST - Mme MOTTE - Mme ROSE.
Pouvoir : M. WATTIER (maire du Plessis-Belleville) à M. DOUET (maire de Montagny-Ste-Félicité).

****

SOUS-PREFECTURE
28 SEP. 1999
60309 SENLIS

Objet : Contrat de vacation – Pacte Territorial pour l'Emploi

Le Bureau,

Après que le Président ait rappelé l'action de la Communauté de Communes en matière de développement local et considérant la délégation accordée par l'assemblée générale au bureau le 11 mars 1999, dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Emploi,

Décide à l'unanimité,

D'autoriser le Président à contracter avec Monsieur SAVARIN Erik pour une mission de coordination en matière de suivi du Pacte Territorial pour l'Emploi,

D'autoriser le vacataire à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements liés à sa mission et donc de bénéficier des remboursements de frais de mission et de déplacement selon les mêmes critères que les fonctionnaires territoriaux.

Fait et délibéré le 22 septembre 1999
Le Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le : 24 SEP. 1999
- la délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le : 28/09

DELIBERATION BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
****

Séance : du vingt-deux septembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le trente août mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Membres Bureau : 21
Présents : 13
Pouvoir : 1
Votants: 14

Présents : MM. BACHELIER – BIZOUARD – BOULLAND – BRIATTE – CALLENS – DAUDRE DOUET – DRILLET – DUPILLE - GAGE – MOREAU – PROFFIT – SAPET.
Absents : MM. CHARTIER – GUIRAUD – PRADDAUDE – PROT – PROVOST - Mme MOTTE - Mme ROSE.
Pouvoir : M. WATTIER (maire du Plessis-Belleville) à M. DOUET (maire de Montagny-Ste-Félicité).

****

SOUS-PREFECTURE
28 SEP. 1999
60309 SENLIS

Objet : Convention d'accueil de la mission Progisele – Pacte Territorial pour l'Emploi

Le Bureau,

Vu la délibération du 11 mars 1999 du Conseil Communautaire portant délégation au bureau pour les dépenses engagées dans le Cadre du Pacte Territorial pour l'Emploi,

Vu l'article 611, fonction 90 du budget de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

Et après que le président ait présenté les modalités techniques et financières de la convention relative à l'accueil de la mission PROGISELE dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays d'Oise et Halatte,

Décide à l'unanimité,

D'autoriser le Président à signer la convention.

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Fait et délibéré le 22 septembre 1999
Le Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le : 24 SEP. 1999
- la délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le : 28/09

Bureau du 18 octobre 1999
De la communauté de communes du PAYS DE VALOIS

Date de la séance : 18 octobre 1999, Mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du conseil)
Date de la convocation : 30 septembre 1999
Membres du bureau : 21
Présents : 17
Votants : 17

SOUS-PREFECTURE
25 OCT. 1999
60309 SENLIS

Etaient présents (17) : MM. Bachelier, Bizouard, Boulland, Briatte, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Dupille, Guiraud, Moreau, Mme Motte, MM. Praddaude, Proffit, Provost, Sapet, Wattier
Etaient excusés (4) : Mme Rose, MM. Callens, Prot, Gage

Objet : Adhésion au Comité nationale d'action sociale (CNAS)

Vu la délibération de l'assemblée communautaire du 11 mars 1999 donnant délégation au bureau,

Vu la délibération du bureau du 19 mars relative à l'adhésion du CNAS,

Et après que le président ait rappelé l'objet de cette association, les avantages sociaux développés ainsi que les modalités pratiques d'application et d'attribution,

Le bureau décide :

D'abroger la délibération du 19 mars 1999 relative à l'adhésion au CNAS à compter du 1er avril 1999,

D'adhérer au CNAS à compter du 1er janvier 2000,

De verser au CNAS une cotisation qui sera égale à 0,74% de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum, par agent salarié, fixés au règlement intérieur du CNAS.

Fait et délibéré le 18 octobre 1999
Le président de la communauté de communes du Pays de Valois

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Formalités de publicité : 21.10.99
Visa de la sous-préfecture :

Bureau du 18 octobre 1999
De la communauté de communes du PAYS DE VALOIS

Date de la séance : 18 octobre 1999, Mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du conseil)
Date de la convocation : 30 septembre 1999

SOUS-PREFECTURE
25 OCT. 1999
60309 SENLIS

Membres du bureau : 21
Présents : 17
Votants : 17

Etaient présents (17) : MM. Bachelier, Bizouard, Boulland, Briatte, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Dupille, Guiraud, Moreau, Mme Motte, MM. Praddaude, Proffit, Provost, Sapet, Wattier
Etaient excusés (4) : Mme Rose, MM. Callens, Prot, Gage

Objet : Indemnités de sinistre - Bris de glace

Vu la délégation de l'assemblée communautaire au bureau pour l'encaissement des recettes sans limitation de montant (délibération du 11 mars 1999),

Et après que le président ait exposé au membres du bureau les faits survenus le 19 octobre 1998 au gymnase de Nanteuil et le 24 janvier 1999 au gymnase de Betz,

Le bureau décide d'accepter à l'unanimité :

Les indemnités de sinistre de l'assureur Groupama qui s'élèvent aux frais de remise en état, à savoir pour Betz à 7 097 francs et Nanteuil à 1 856,93 francs et de les imputer à l'article 7911 du budget.

Fait et délibéré le 18 octobre 1999
Le président de la communauté de communes du Pays de Valois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Formalités de publicité : 21 - 10 - 99
Visa de la sous-préfecture :

Bureau du 4 novembre 1999
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : 4 novembre 1999, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil)
Date de la convocation : 21 octobre 1999
Membres du bureau : 21
Présents :14
Votants : 14

SOUS-PRÉFECTURE
10 NOV. 1999
60606 SENLIS

Etaient présents (14) : MM. Bizouard, Briatte, Callens, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Moreau, Motte, Praddaude, Proffit, Provost, Rose.
Etaient excusés (7) : MM. Bachelier, Boulland, Dupille, Guiraud, Prot, Sapet, Wattier.
Pouvoirs (3) : M. Boulland à M. Provost – M. Bachelier à M. Drillet – M. Dupille à M. Callens.

Objet : Fonds de solidarité habitat

Considérant la délégation accordée par le conseil communautaire du 11 mai 1999,

Considérant les propositions de la commission " habitat " du 7 avril 1999,

Rappelant les difficultés pour certains propriétaires de réhabiliter des logements et l'intérêt de leur permettre de financer ces travaux avec des prêts bonifiés à faible taux,

Et aprés avoir fait état de la nécessité d'actualiser les modalités financières et administratives de la délibération du bureau du 18 mai 1999,

Le bureau décide *à l'unanimité*

De modifier le taux de bonification inscrit dans la délibération du 18 mai 1999 du bureau et de le porter à 3,25 % l'an,

D'autoriser le président à signer les conventions avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'épargne d'une part, avec le CALT PACT Arim de l'Oise d'autre part pour la mise en oeuvre de l'opération,

Que les autres dispositions de la délibération du 18 mai 1999 restent inchangées.

Fait et délibéré le 4 novembre 1999
Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Formalités de publicité : 8.11.99
Visa de la sous-préfecture : 10.11.99

Bureau du 4 novembre 1999
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : 4 novembre 1999, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil)
Date de la convocation : 21 octobre 1999
Membres du bureau : 21
Présents :14
Votants : 10

Etaient présents (14) : MM. Bizouard, Briatte, Callens, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Moreau, Motte, Praddaude, Proffit, Provost, Rose.
Etaient excusés (7) : MM. Bachelier, Boulland, Dupille, Guiraud, Prot, Sapet, Wattier.
Pouvoirs (3) : M. Boulland à M. Provost – M. Bachelier à M. Drillet – M. Dupille à M. Callens.

Objet : Remboursement de frais de déplacement

Considérant la délégation de l'assemblée générale au bureau en date du 11 mars 1999,

Considérant les frais ocasionnées pour le recrutement de deux nouveaux agents de la communauté de communes,

Le bureau, à l'unanimité,

Décide de rembourser à Melle CHAUSSIER Alexandra les frais de déplacement occasionnés lors de son second entretien avec les élus de la communauté de communes pour le recrutement du chargé de mission « emploi-formation-insertion », à savoir 300 kilométres aller-retour (300 X 1,29 F = 387 F),

Décide de rembourser à M. BERNARD Franck les frais de déplacement occasionnées pour la consultance qu'il a exercé pour la communauté de communes lors du recrutement du directeur de l'enseignement musical, à savoir 710 kilomètres aller-retour (710 X 1,55 F = 1100, 50F).

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois
Philippe DRILLET

Formalités de publicité : 19 NOV. 1999
Visa de la sous-préfecture :

SOUS-PRÉFECTURE
24 NOV. 1999
60309 SENLIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

55-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

****

Objet : Affectation du résultat 1998

Vu la délibération du 30 juin 1999 concernant l'approbation du compte administratif de l'exercice 1998 et sa conformité avec le compte de gestion,

Monsieur DRILLET rappelle que lors de l'élaboration du budget 1998, la section d'investissement était équilibrée par un autofinancement complémentaire provenant de la section de fonctionnement, cet autofinancement ne faisant pas l'objet d'une écriture comptable, le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'investissement de : **2 199 346,93 F**
- un excédent de fonctionnement de : **5 999 933,57 F**

Afin d'équilibrer la section d'investissement et en tenant compte des restes à réaliser, dont le solde net de la section d'investissement est de :

- **- 12 538,85 F**

SOUS-PRÉFECTURE
24 NOV. 1999
60300 SENLIS

Le Président propose d'affecter la somme suivante en recette d'investissement au compte 1068 « autres réserves » :

- **2 186 808 F**

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22 NOV. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PRÉFECTURE
24 NOV. 1999
60300 SENLIS

56 - 99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

****

Objet : Budgets supplémentaires

Vu les budgets primitifs du 30 mars 1999 (budget principal et annexe) et la décision modificative n°1 (pour le budget principal) du 30 juin 1999,

Vu l'approbation du résultat de l'exercice 1998,

Et après que le président ait présenté les écritures supplémentaires des budgets (opérations d'ordre et opérations réelles),

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité,

- le budget supplémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois,
- le budget supplémentaire du Bâtiment Industriel Locatif (budget annexe assujetti à la T.V.A.).

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PREFECTURE
- 1 DEC. 1999
60309 SENLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le :
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

57.99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

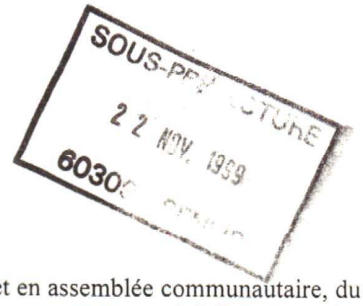
Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

****



Objet : Aménagement de locaux au Plessis-Belleville (site EGB)

Vu la présentation en commission de développement économique, en bureau et en assemblée communautaire, du projet d'aménagement des locaux au Plessis-Belleville en vue de créer « un espace pépinière pour les entreprises » et « un pôle télétravail »,

Vu l'inscription des crédits budgétaires en section d'investissement (opération 3) lors de l'adoption de la décision modificative n°1 en juin 1999,

Vu la publication de l'appel à la concurrence pour la passation du marché négocié en date du 3 septembre 1999

Et après examen par le maître d'œuvre des différentes candidatures d'entreprises et d'artisans,

Le Président présente les entreprises sélectionnées, elles sont les moins disantes,

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président à signer avec :

LOT 1	– Electricité Entreprise DAVID	167 498,92 F H.T.
LOT 2	– Cloisons plafonds Entreprise MARISOL	167 930,00 F H.T.

LOT 2 bis	- Cloisons plafonds – Démontage Entreprise MARISOL	32 070,00 F H.T.
LOT 3	- Menuiserie bois Entreprise BOUCHE	29 080,00 F H.T.
LOT 4	- Peinture – Moquettes Entreprise LEGER	115 745,00 F H.T.
LOT 5	- Chauffage – VMC Entreprise PIAZZA	49 017,00 F H.T.

TOTAL	561 340,92 F H.T.
T.V.A. 20,6 %	115 636,23 F
TOTAL	**676 977,15 F T.T.C.**

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 NOV. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
22 NOV. 1999
60300 SENLIS

58-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK - L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

****

Objet : Contrat vacation

Vu la création du poste de chargé de mission « emploi-formation-insertion » le 15 novembre 1999 ;

Compte tenu de la vacance du poste créé (le recrutement est prévu pour mi-décembre) le Président propose que le chargé de mission assure dans l'entre-temps une vacation en vue d'améliorer la passation des dossiers ;

Vu l'inscription des crédits budgétaires dans le budget supplémentaire et le financement de la vacation par les crédits du Pacte territorial pour l'emploi,

Le conseil communautaire,

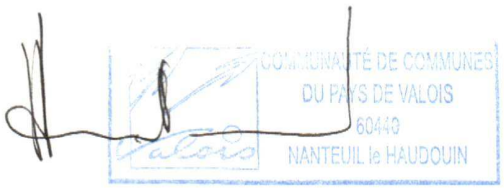
- autorise le Président à signer un contrat de vacation avec Monsieur Marc GUESDON dans la limite d'une enveloppe budgétaire de **3 000 Francs** ;

SOUS-PRÉFECTURE
24 NOV. 1999
60309 SENLIS

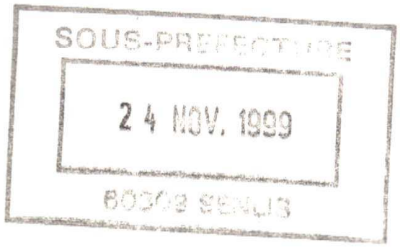
- décide de lui rembourser ses frais de déplacement et de nuitées occasionnés dans le cadre de sa mission.

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET



- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le 22 NOV. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :



59 - 99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

SOUS-PREFECTURE
13 DEC. 1999
60309 SENLIS

****

Objet : Poste de responsable de l'enseignement musical

Vu la délibération du 30 juin 1999 créant le poste de responsable de l'enseignement musical,

Vu les différentes candidatures pour ce poste (27) et l'ajustement du projet de l'action « enseignement musical »,

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes (étude en matière socio-culturelle) et du projet de modification statutaire du 15 novembre 1999,

Le conseil communautaire,

- décide de recruter pour le poste de responsable de l'enseignement musical un assistant territorial d'enseignement artistique à temps complet, cadre B de la filière artistique,

- décide d'autoriser l'agent à utiliser son véhicule personnel dans le cadre de ses déplacements et de lui rembourser les frais occasionnés dans le cadre de sa mission (déplacements, repas, nuitée …),

- de lui appliquer le régime indemnitaire correspondant à son grade, cadre et filière d'emploi.

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
2 voix contre
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le : - 9 DEC. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

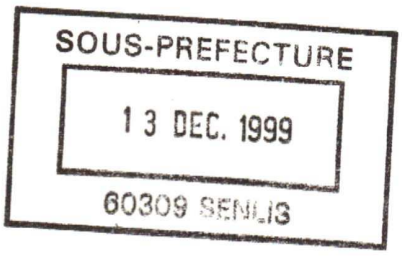
Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE



****

Objet : Création d'un poste de chargé de mission « emploi-formation-insertion »

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la procédure Européenne du Pacte Territorial pour l'emploi engagée sur le Valois,

Le Conseil de Communauté,

- décide de recruter une personne ayant 1 Bac +5, spécialisée dans les domaines de politique et dispositifs relatifs à l'emploi, la formation et l'insertion et ayant des connaissances de développement local,

- décide d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes à conclure un contrat à durée déterminée d'un an avec le candidat sélectionné par le groupe de pilotage pour occuper un emploi de cadre A de chargé de mission . La personne aura pour mission de définir, mettre en œuvre des actions visant à favoriser l'accès à l'emploi par la mise en réseau des partenaires et des points d'accueils du public, la mise en cohérence des actions locales emploi/formation/insertion au travers d'un observatoire socio-économique et la gestion d'un Chantier-Ecole,

- décide de fixer la rémunération brute annuelle relative à ce poste à 150 000 F brut,

- autorise le chargé de mission à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements liés à sa mission et décide de lui rembourser les frais occasionnés (déplacement, repas, nuitée),

- décide d'autoriser Monsieur le Président à éventuellement renouveler ce contrat à l'issue de la première année, en fonction des résultats obtenus,

- décide d'inscrire les crédits au budget supplémentaire.

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le : - 9 DEC. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

61-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

SOUS-PREFECTURE
13 DEC. 1999
60309 SENLIS

****

Objet : Création d'un poste de Chargé d'étude « Animation de la gestion de l'eau ».

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu les réflexions menées par la commission « logement/eau/assainissement/défense-incendie » présidée par Monsieur DUPILLE,

Vu la présentation du projet en conseil communautaire du 30 juin 1999,

Vu la délibération du 15 novembre 1999 ayant pour objet le transfert de compétence de « la politique de préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau »,

Le conseil communautaire,

- décide de recruter une personne justifiant d'un bac +5, ingénieur et ayant des connaissances dans le domaine de la gestion de l'eau, afin de préparer un contrat global rural sur l'eau et l'assainissement entre la collectivité et l'Agence de l'Eau,

- décide d'autoriser le président de la Communauté de Communes à conclure un contrat à durée déterminée d'un an avec le candidat sélectionné par le groupe de pilotage, pour occuper un emploi de cadre A de chargé d'études. La personne aura pour mission de dresser l'état des lieux, de programmer les travaux en liaison avec les parties prenantes (aide aux communes à planifier et organiser la mise en conformité de l'assainissement autonome, le contrôle et l'entretien), d'informer les différents utilisateurs de l'eau (usagers, agriculteurs …) et d'identifier les actions en cours à conduire pour les SAGE,

- décide de fixer la rémunération brute annuelle relative à ce poste à 150 000 F,

- autorise le chargé d'études à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements liés à sa mission et décide de lui rembourser les frais occasionnés (déplacement, repas, nuitée),

- décide d'autoriser Monsieur le Président à éventuellement renouveler ce contrat à l'issue de la première année en fonction des résultats obtenus,

- décide d'inscrire les crédits au budget supplémentaire,

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
2 abstentions
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le : - 9 DEC. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

62-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

****

Objet : Désignation de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour une mission ponctuelle d'assistance et de conseil au suivi et à la gestion du service de collecte sélective des déchets ménagers.

Vu la loi n°55-989 du 26 juillet 1955 réglementant l'intervention des fonctionnaires du Génie Rural dans les affaires intéressant les collectivités locales et divers organismes ;

Vu le décret n°77-947 du 1er août 1977 (a) relatif aux actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des concours prêtés par les services techniques de l'Etat aux collectivités locales et à divers organismes ;

Vu l'arrêté du 3 juin 1957 ; modifié les 13 avril 1961, 19 octobre 1961, 16 janvier 1962, 22 novembre 1966, 19 juillet 1967, 4 septembre 1967 fixant les conditions particulières d'intervention des fonctionnaires du Génie Rural des Eaux et des Forêts, pour le compte des collectivités locales et organismes divers relevant du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 1979 déterminant les conditions dans lesquelles l'Etat (services de l'Equipement et de l'Agriculture) peut apporter son concours aux collectivités locales et à leurs groupements ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 1979 modifiant l'arrêté du 7 mars 1949 et relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à divers organismes par l'Etat (services de l'Equipement et de l'Agriculture) ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 1985 portant déconcentration des autorisations de concours des services techniques de l'Etat ;

SOUS-PREFECTURE
24 NOV. 1999
60109 SENLIS

Vu l'accord du bureau ;

Et après que Monsieur le Président ait présenté le projet de concours technique de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour la mise en place de la collecte sélective des déchets ;

Le conseil décide :

- de désigner la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, comme conseiller technique ponctuel au suivi de la mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers,

- de fixer forfaitairement la rémunération annuelle accordée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt à **24 880,00 F H.T, soit : 30 000,00 F T.T.C.**,

- d'autoriser le Président à signer la convention,

- d'inscrire dans le budget supplémentaire les crédits nécessaires.

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22 NOV. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
24 NOV. 1999
60309 SENLIS

CONVENTION – ASSISTANCE MISE EN PLACE COLLECTE SELECTIVE

Il est conclu une convention entre :

La Communauté de Communes du Pays de Valois – 7, rue de la Couture – 60440 NANTEUIL LE HAUDOUIN, représentée par Philippe DRILLET, président,

et

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Oise – 29, bd Amyot d'Inville – BP 50320 – 60021 BEAUVAIS.

Et ayant pour objet : Demande de concours auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Oise pour une mission ponctuelle de conseil et d'assistance à la gestion et au suivi du service public de collecte sélective des déchets ménagers sur le Pays de Valois.

ARTICLE I : Mission

La mission qui sera assurée par la DDAF est une mission ponctuelle d'assistance à la gestion et au suivi du service public de collecte sélective des déchets ménagers. Elle comprend :

- **L'aide au choix des prestataires et à leur renouvellement à échéance du contrat**

  - Définition du cadre administratif et juridique des contrats.
  - Objet, type et durée des contrats.
  - Dispositions concernant l'application des contrats.

La mission consiste à :

- Elaborer avec la collectivité les dossiers de consultation comportant les éléments ci-dessus et un cadre des contrats détaillant les droits et obligations des co-contractants ;
- Organiser la consultation et rédiger le texte des insertions dans les publications habilitées ;
- Assister la collectivité dans le choix des candidats admis à présenter une offre ;
- Etudier les offres et, s'il y a lieu, les faire préciser ou compléter ;
- Présenter une étude comparative ;
- Rédiger l'avis à inclure dans le rapport de la commission au représentant de la collectivité ;
- Assister le représentant de la collectivité dans la négociation avec les entreprises ;
- Conseiller le représentant de la collectivité dans la rédaction de son rapport final à l'assemblée délibérante ;

ARTICLE II : Rémunération

La rémunération est établie forfaitairement : **24 876,00 F H.T.**, soit **30 000,00 F T.T.C.**

Elle est réputée ferme et définitive.

ARTICLE III – Modification

Toute modification du contenu de la mission décrit à l'article II entraînera de plein droit le réexamen des conditions de rémunération à l'échéance annuelle et avec un préavis de 3 mois.

Fait à Nanteuil le Haudouin,
Le - 6 DEC. 1999

Direction Départementale de
L'Agriculture et de la Forêt de l'Oise

Communauté de Communes du
Pays de Valois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

****

Objet : Enseignement musical - Subventions au conseil général

Vu les travaux de la commission « vie associative et culture » présidée par M.Provost,

Vu les différentes présentations en bureau et l'accord de l'assemblée communautaire du 30 juin 1999 sur le projet d'action en matière d'enseignement musical, y compris le budget de l'année 2000,

Le conseil communautaire,

Confirme son accord sur le budget de l'action « enseignement musical »,

SOUS-PRÉFECTURE
24 NOV. 1999

Dépenses	
Chef de projet - Directeur	210 000 F
Intervenants	1 008 000 F
Secrétariat	86 900 F
Autres frais	110 100 F
TOTAL	**1 415 000 F**

Recettes

Etat	281 500 F
Conseil régional (57%)	647 500 F
Conseil général (14%)	200 000 F
Communauté de communes	286 000 F
TOTAL	**1 415 000 F**

Sollicite une subvention du conseil général à hauteur de 14%, soit 200 000 francs.

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22 NOV. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
24 NOV. 1999
60309 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

****

Objet : 2ème OPAH - Suivi animation 3ème année - Subventions conseil général

Considérant la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 1997 décidant de la mise en oeuvre du suivi animation de l'OPAH en 1998, 1999 et 2000,

Le conseil communautaire,

Approuve le budget du suivi animation de la troisième année de l'OPAH et décide de l'inscrire dans le budget de la communauté de communes pour 2000 :

Dépenses

CALT PACT Arim de l'Oise	390 024, 00 FHT
TOTAL	**470 368, 94 FTTC**

Recettes

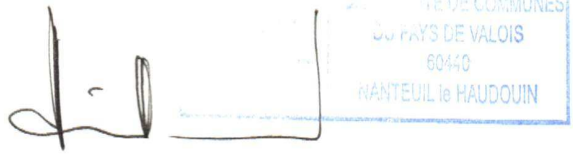
Etat	60 000, 00 F
Conseil général (20 % du HT)	78 005, 00 F
Conseil régional (50% du TTC)	235 185, 00 F
Communes	97 178, 94 F
TOTAL	**470 368, 94 F**

SOUS-PRÉFECTURE
24 NOV. 1999
60 SENLIS

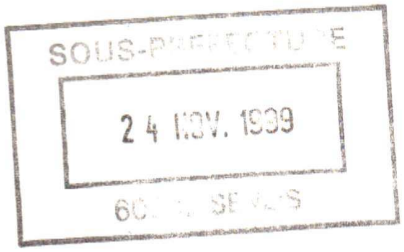
Sollicite une subvention du conseil général avec une demande de dérogation pour commencement anticipée des travaux.

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET



- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22 NOV. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :



65-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

****

Objet : Travaux d'amélioration de la voirie - Programme 2000 - Subventions conseil général

Après que le président ait présenté le programme de travaux d'amélioration de voirie pour 2000, à savoir l'entretien normal des chaussées de catégorie de faible trafic,

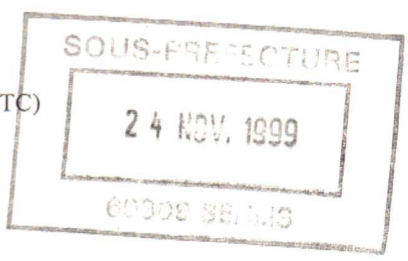
Le conseil communautaire,

Décide de réaliser sous mandat des opérations d'amélioration de la voirie pour 28 communes pour une surface globale de 133 484 m2,

Approuve le budget des travaux d'amélioration de voirie et décide de l'inscrire dans le budget de la communauté de communes pour 2000 :

Dépenses

Entreprise choisie	1 601 808, 00 FHT (1 931 780,45 FTTC)
Honoraires DDE	64 907, 83 FTTC
TOTAL	**1 996 688, 27 FTTC**



Recettes

Conseil général *(38% du montant subventionnable, plafonné à 8,50 F/m2)*	431 153, 32 F
Communes	1 565 534, 95 F
TOTAL	**1 996 688, 27 F**

Sollicite une subvention du conseil général.

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le :
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PREFECTURE
24 NOV. 1999

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

SOUS-PREFECTURE
22 NOV. 1999
60309 SENLIS

****

Objet : **Demande de concours à la Direction Départementale de l'Equipement pour une mission de maîtrise d'œuvre.**

Vu l'arrêté interministériel du 7 mars 1949 modifié fixant les conditions générales d'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées pour le compte des collectivités et organismes divers, en application de la loi du 29 septembre 1948, rendu applicable aux fonctionnaires du génie rural par la loi du 26 juillet 1955,

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 modifié relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (services de l'Equipement et de l'Agriculture) en application des lois n°48-1530 du 29 septembre 1948 et n°55-985 du 26 juillet 1955,

Et après que le Président ait présenté la convention relative au concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant **des travaux d'amélioration des voiries communales (programme 2000),**

Le Conseil communautaire décide,

- d'autoriser le Président à signer la demande de concours,
- d'approuver les caractéristiques de la mission qui sont définies en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 NOV. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PREFECTURE
22 NOV. 1999
60309 - SENLIS

ANNEXE A LA DEMANDE DE CONCOURS

SOUS-PRÉFECTURE
22 NOV. 1999
60300 - SENLIS

Article 1 - Objet du concours

Sous réserve d'avoir été autorisée à prêter son concours par le préfet, la Direction Départementale de l'EQUIPEMENT interviendra à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Valois en qualité de maître d'oeuvre pour la réalisation de:

Travaux d'amélioration des voiries communales (Programme 2000)

Article 2 - Contenu de la mission

La mission qui sera assurée par le service comprend les éléments suivants tels que définis par dans la section II du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993

- l'assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux **(ACT)**
- la direction de l'exécution du ou des contrats de travaux **(DET)**
- l'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement **(AOR)**

Article 3 - Classement de l'ouvrage

L'ouvrage à réaliser appartient au domaine de **l'infrastructure**.

Il lui est affecté le **2ème** degré de complexité.

Article 4 - Montant des prestations nécessaires à la réalisation de l'ouvrage

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle que le maître de l'ouvrage envisage d'affecter aux prestations nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (à l'exclusion de la rémunération du maître d'oeuvre) est de **1 601 808.00 F hors TVA** aux conditions économiques du mois de **Octobre 1999.** Elle constitue l'estimation prévisionnelle provisoire.

Une estimation prévisionnelle définitive sera arrêtée par le maître de l'ouvrage, sur proposition du maître d'œuvre, avant le lancement de la procédure de passation du ou des contrats de travaux.

Article 5 - Date d'exécution des éléments de mission

La mission commence à la date de l'autorisation préfectorale ou, si les conditions l'exigent, à une date ultérieure, fixée contradictoirement entre le maître de l'ouvrage et le maître d'oeuvre.

La date d'exécution des différents éléments composant la mission, qui est prise en considération pour le versement d'acomptes et pour la révision attachée à la réalisation de chaque élément, est considérée comme étant :

-

- pour l'assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux, la date à laquelle l'ensemble des contrats de travaux ont été notifiés par le maître de l'ouvrage ;
- pour la direction de l'exécution du ou des contrats de travaux, la date d'appréciation du pourcentage d'avancement des travaux effectués, cet élément étant considéré réalisé en totalité à la date d'établissement du décompte général des travaux ;
- pour l'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement, la date de réception des ouvrages ; pour ce dernier élément néanmoins, le maître d'œuvre demeure à la disposition du maître de l'ouvrage jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement.

Article 6 - Nombre de dossiers à fournir :

Le maître d'oeuvre fournira trois dossiers complets et un constitué de documents reproductibles au maître de l'ouvrage qui procédera à la constitution des dossiers supplémentaires.

Article 7 - Modalités de calcul du forfait de rémunération

La rémunération initiale du service sera calculée conformément à l'arrêté interministériel du 7 Décembre 1979 modifié.

Elle est assise sur :

- l'estimation prévisionnelle de l'ensemble des prestations nécessaires pour conduire à son terme la réalisation de l'ouvrage, à l'exclusion de la rémunération du maître d'oeuvre,
- le degré de complexité,
- le contenu de la mission. Chacun des éléments qui la compose est affecté d'un coefficient :
  - assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux : **0,15**
  - direction de l'exécution du ou des contrats de travaux : **0,35**
  - assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement : **0,05**.

Le coefficient représentant l'étendue de la mission est égal à la somme des coefficients affectés à chacun des éléments qui la composent, soit **0.55**.

Article 8 - Calcul du forfait de rémunération

Le taux, lu dans le barème de l'article 6 de l'arrêté interministériel modifié du 7 décembre 1979 est de **6.10 %**, qui multiplié par le coefficient représentant l'étendue de la mission conduit à un taux de rémunération de la mission de **3.36 %.**

Le forfait de rémunération initiale provisoire, produit du taux de rémunération de la mission par l'estimation prévisionnelle provisoire, s'élève à **53 820.75 F** F hors TVA, soit **64 907.82 F TTC.**

Le forfait de rémunération initiale définitif sera calculé, selon les mêmes principes,sur la base de l'estimation prévisonnelle définitive.

Article 9 - Révision des prix

Chaque élément de mission, fixé en valeur initiale, sera révisé en multipliant son montant par un coefficient égal au rapport de deux valeurs de l'index ingénierie, arrondi au millième supérieur, selon la formule :

$A_r = A_0 \times (I_{m-3} / I_{m0-3})$

A_r = Montant en valeur révisée

A_0 = Montant en valeur initiale établie aux conditions économiques du mois "m_0"

I_{m0-3} = Valeur de l'index national ingénierie en vigueur trois mois avant la date de l'estimation prévisionnelle

I_{m-3} = Valeur de l'index national ingénierie en vigueur trois mois avant la date à laquelle la prestation ingénierie ouvrant droit à acompte a été effectuée.

Article 10 - Paiements

Les sommes dues au titre de la rémunération du maître d'oeuvre sont réglées sur présentation de décomptes d'honoraires. Au fur et à mesure du déroulement de la mission, elles font l'objet de versements d'acomptes, basés tant que l'estimation prévisionnelle définitive n'est pas connue, sur les conditions de l'estimation prévisionnelle provisoire. Le solde est réglé sur présentation du décompte général des honoraires qui récapitule tous les éléments de la rémunération. Chaque acompte, ainsi que le solde, est majoré de l'incidence de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues en en faisant donner crédit à la Trésorerie Générale de **l'OISE** pour être affectées au compte n° **466.221.2 via le Comptable du Trésor.**

Article 11 - Délais

Le maître d'oeuvre s'engage à remettre le dossier correspondant à chaque élément d'étude dans un délai tel que précisé par le tableau ci-après:

Eléments d'étude	Délai
Etudes préliminaires ou de diagnostic	*NEANT*
Etudes d'avant-projet	*NEANT*
Etudes de projet	*NEANT*
Etudes d'exécution	*NEANT*

Le premier délai est fixé à compter de la date de début de la mission déterminée conformément à l'article 5. Les autres délais sont fixés à compter de la notification de la décision du maître de l'ouvrage prescrivant la réalisation de l'élément correspondant. Cette notification ne pourra intervenir qu'après l'approbation par le maître de l'ouvrage de l'élément de mission précédent.

La date de fin de délai est la date d'exécution de l'élément définie à l'article 5.

Chaque délai est prolongé des retards dont le maître d'oeuvre ne peut être tenu pour responsable, à savoir :

- les retards occasionnés par un défaut de réponse ou de décision du maître de l'ouvrage,
- les retards d'obtention d'autorisations administratives,
- les défaillances de prestataires titulaires de contrats passés avec le maître de l'ouvrage.

Article 12 - Modifications des conditions initiales

Lorsque les conditions de la mission sont modifiées sans que soient bouleversés l'économie ou l'objet du contrat initial, et que cela entraîne notamment une modification des éléments de rémunération figurant dans ce contrat initial, le maître de l'ouvrage doit prendre une nouvelle décision. Celle-ci est transmise pour information au préfet.

Dans le cas où la modification bouleverse l'économie ou l'objet du contrat initial, il est mis fin au concours. Il est alors procédé à un constat contradictoire des prestations réalisées. Ce constat sert au calcul de la rémunération de la part de la mission accomplie. Le maître de l'ouvrage peut faire une nouvelle demande qui est soumise à autorisation préfectorale.

Article 13 - Arrêt de la mission

La mission du maître d'oeuvre prend fin dans les conditions fixées à l'article 5, sauf résiliation du contrat dans les cas ci-après :

- dans le cas où le maître d'oeuvre n'a pas répondu à ses obligations, et après demande d'intervention restée sans effet dans le délai d'un mois après mise en demeure, le maître de l'ouvrage peut résilier le contrat ;
- si le maître de l'ouvrage décide d'abandonner le projet, il en fera part au maître d'oeuvre par simple lettre. Dans le cas où le maître de l'ouvrage n'informe pas le maître d'oeuvre de l'abandon du projet, la mission prend fin après consultation écrite du maître de l'ouvrage demeurée sans effet dans le délai d'un mois ;
- si, dans l'exercice de sa mission, le maître d'oeuvre est confronté à des décisions contraires à sa mission de service public, en particulier pour l'application des textes réglementaires, le préfet peut, après information du maître de l'ouvrage demeurée sans effet dans un délai d'un mois, notifier la fin de la mission.

Dans tous les cas, il est procédé à un constat contradictoire des prestations réalisées par le maître d'oeuvre; ce constat donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui sert de base à la liquidation des comptes. Le maître d'oeuvre est rémunéré de la part de la mission accomplie.

Article 14 - Respect de l'estimation prévisionnelle définitive

Le respect de l'estimation prévisionnelle définitive, arrêtée au plus tard avant le lancement de la procédure de passation du ou des contrats de travaux, est contrôlé à l'issue de la consultation des entreprises de travaux.

- Si le montant total des offres les mieux disantes des consultations pour les contrats de travaux et des prestations annexes est supérieur de plus de 10% à l'estimation prévisionnelle définitive, le maître de l'ouvrage peut demander au maître d'oeuvre d'adapter ses études sans rémunération supplémentaire.
- Si le montant total des offres les mieux disantes des consultations pour les contrats de travaux et des prestations annexes est inférieur de plus de 20 % à l'estimation prévisionnelle définitive, la rémunération du service est réduite d'un pourcentage égal à celui de l'écart constaté minoré de 20 points.

La vérification du respect de l'estimation prévisionnelle s'opère après prise en compte des variations économiques.

Article 15 - Engagement du maître d'oeuvre sur le coût résultant des contrats de travaux

Le service s'engage à respecter le coût, assorti d'un seuil de tolérance de 10%, résultant des contrats de travaux passés par le maître de l'ouvrage.

Le respect de cet engagement est contrôlé après exécution complète des travaux en prenant le montant résultant de la somme des décomptes finaux et factures des entreprises. En cas de dépassement de plus de 10 % de la somme des montants des contrats de travaux, la rémunération du service subit un abattement , pour les éléments postérieurs à l'attribution des contrats de travaux, d'un pourcentage égal à celui du dépassement constaté minoré de 10 points. Ce pourcentage minoré ne peut excéder 15%.

La vérification du coût résultant de l'exécution des contrats de travaux s'opère en prix de base.

SOUS-PRÉFECTURE
22 NOV. 1999
60309 - SENLIS

67 - 99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

SOUS-PRÉFECTURE
22 NOV. 1999
60309 - SENLIS

****

Objet : Modification statutaire

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1996 portant création de la communauté de communes,

Après que le président ait présenté les propositions du bureau relatives à l'extension des compétences de la communauté de communes dans le domaine du secours incendie,

Et, en vertu de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera notifiée aux maires, ensuite les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. L'extension des compétences ne sera effective qu'à compter de la publication d'un arrêté préfectoral modificatif, celui ci est subordonné à l'accord de la majorité qualifiée des collectivités membres (article L5211-5),

Le conseil communautaire décide,

- De mettre en œuvre la compétence :

Secours incendie : suppression de l'actuel paragraphe unique de la section 2 « secours et lutte contre l'incendie », chapitre I « Attributions prévues à l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales » de l'arrêté préfectoral et inscription du texte

« la gestion des sapeurs-pompiers volontaires des centres de première intervention, la gestion des seuls biens immobiliers qui n'auraient pas été transférés au service départemental et le versement de la contribution au service départemental, prévues à l'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales ».

- D'autoriser la consultation des collectivités membres sur ce point,

- D'habiliter monsieur le président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 NOV. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PREFECTURE
22 NOV. 1999
60309 - SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

SOUS-PREFECTURE
22 NOV. 1999
60309 - SENLIS

****

Objet : Modification statutaire

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1996 portant création de la communauté de communes,

Après que le président ait présenté les propositions du bureau relatives à l'extension des compétences de la communauté de communes dans le domaine de l'enseignement musical,

Et, en vertu de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera notifiée aux maires, ensuite les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. L'extension des compétences ne sera effective qu'à compter de la publication d'un arrêté préfectoral modificatif, celui ci est subordonné à l'accord de la majorité qualifiée des collectivités membres (article L5211-5),

Le conseil communautaire décide,

- De mettre en œuvre la compétence :

Enseignement musical : insertion du texte à la suite du paragraphe 1 de la section 3 « Animation socio-culturelle », chapitre II « Autres attributions » de l'arrêté préfectoral

« notamment la mise en œuvre d'un enseignement musical pendant les temps scolaire (en accord avec l'Education nationale) et extra-scolaire (en accord avec les communes) dans le cadre d'un schéma intercommunal de développement de la musique ».

- D'autoriser la consultation des collectivités membres sur ce point,

- D'habiliter monsieur le président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
2 voix contre (Baron)
1 abstention (Ver sur Launette)
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 NOV. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PRÉFECTURE
22 NOV. 1999
60309 - SENLIS

69-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

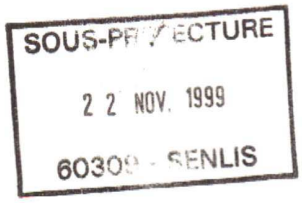
Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE



****

Objet : Modification statutaire

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1996 portant création de la communauté de communes,

Après que le président ait présenté les propositions du bureau relatives à l'extension des compétences de la communauté de communes dans le domaine de la politique de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau,

Et, en vertu de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera notifiée aux maires, ensuite les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. L'extension des compétences ne sera effective qu'à compter de la publication d'un arrêté préfectoral modificatif, celui ci est subordonné à l'accord de la majorité qualifiée des collectivités membres (article L5211-5),

Le conseil communautaire décide,

- De mettre en œuvre la compétence :

Politique de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau : insertion du texte après paragraphe 1 de la section 3 « Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine », chapitre I « Attributions prévues à l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales » de l'arrêté préfectoral.

«Politique de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau incluant : la définition des objectifs et des priorités locales, la mise à disposition des moyens techniques et de communication de la cellule d'animation auprès des maîtres d'ouvrages publics, la réalisation d'études d'intérêt communautaire, la programmation, la coordination et le suivi des travaux. Les communes adhérentes ou leurs groupements restent maîtres d'ouvrage des travaux d'assainissement et d'eau potable ».

- D'autoriser la consultation des collectivités membres sur ce point,

- D'habiliter monsieur le président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
2 voix contre (Baron)
1 abstention (Chèvreville)
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 NOV. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PRÉFECTURE
22 NOV. 1999
60309 - SENLIS

40 - 99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du quinze novembre de l'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt huit octobre mil neuf cent quatre vingt dix neuf.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Présents : MM. DRILLET – HAMELIN – GAUDICHE – Mme MOTTE - Mme DUPRE (s) – TRIBOULET - LOISELEUR – MOQUET – de STERCK – L'ENFANT - GONIAUX – SAPET – HAQUIN – PROT – PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – LAISIER - CHEVREAU – Mme HECQUET – CHARTIER J.L. - CONTE – GONICHON – TOUSSAINT(s) - BIZOUARD – DAUDRE – Melle LEGEAY – Mme ROSE – GENTIL – PROVOST - DAWINT – DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – Mme de BESOMBES - LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU - WATTIER – REGNIEZ – Mme GIBERT – de BERTHIER – CALLENS - MOREAU – PHILIPON – VAN HOEYLANDT - LOMBARD – CHARTIER P – Mme LE GOUEDEC (s) - CHARDON – BACHELIER - BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – TAVERNIER (s).

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT - – BAUDRY – GREBAUT - COULON – PROFFIT – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – Mmes VALUN – PFEIFFER - MM. LECERF – AUBIGNY - – JENNET – LEVEQUE – Mme D'ABOVILLE – SEBASTIANIS - DELACROIX – MAGNIN – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – SCHWENCK – LAMERAND - FERTE – DESOURTEAUX - DUMONT – TORET – Mme GUIBERT – MM. BECUS – VECTEN - MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY – BARBIZET.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Yves DAUDRE

****

Objet : Subventions – Commission locale de Nanteuil le Haudouin

Vu l'article 65748 de la fonction 33 du budget de la Communauté de Communes du Pays de Valois ;

Vu la réunion de la commission locale de Nanteuil le Haudouin le 8 novembre 1999 ;

Les élus de la Communauté de Communes décident d'attribuer :

- à l'association sportive du collège Guillaume CALE : **10 000 F** pour le championnat de France de basket et **6 000 F** pour une initiation au golf,
- à l'ACAIL (association des commerçants, artisans, industriels et professions libérales des communes du Plessis-Belleville, Lagny le Sec et Silly le Long) : **3 500 F** pour l'organisation de la fête des métiers.

Fait et délibéré le 15 novembre 1999, à Péroy les Gombries
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
- Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22 NOV. 1999
- La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
24 NOV. 1999
60309 SENLIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN